



MARCQ-EN-BARŒUL
UN ART DE VIVRE

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 de la Ville de Marcq-en-Baroeul

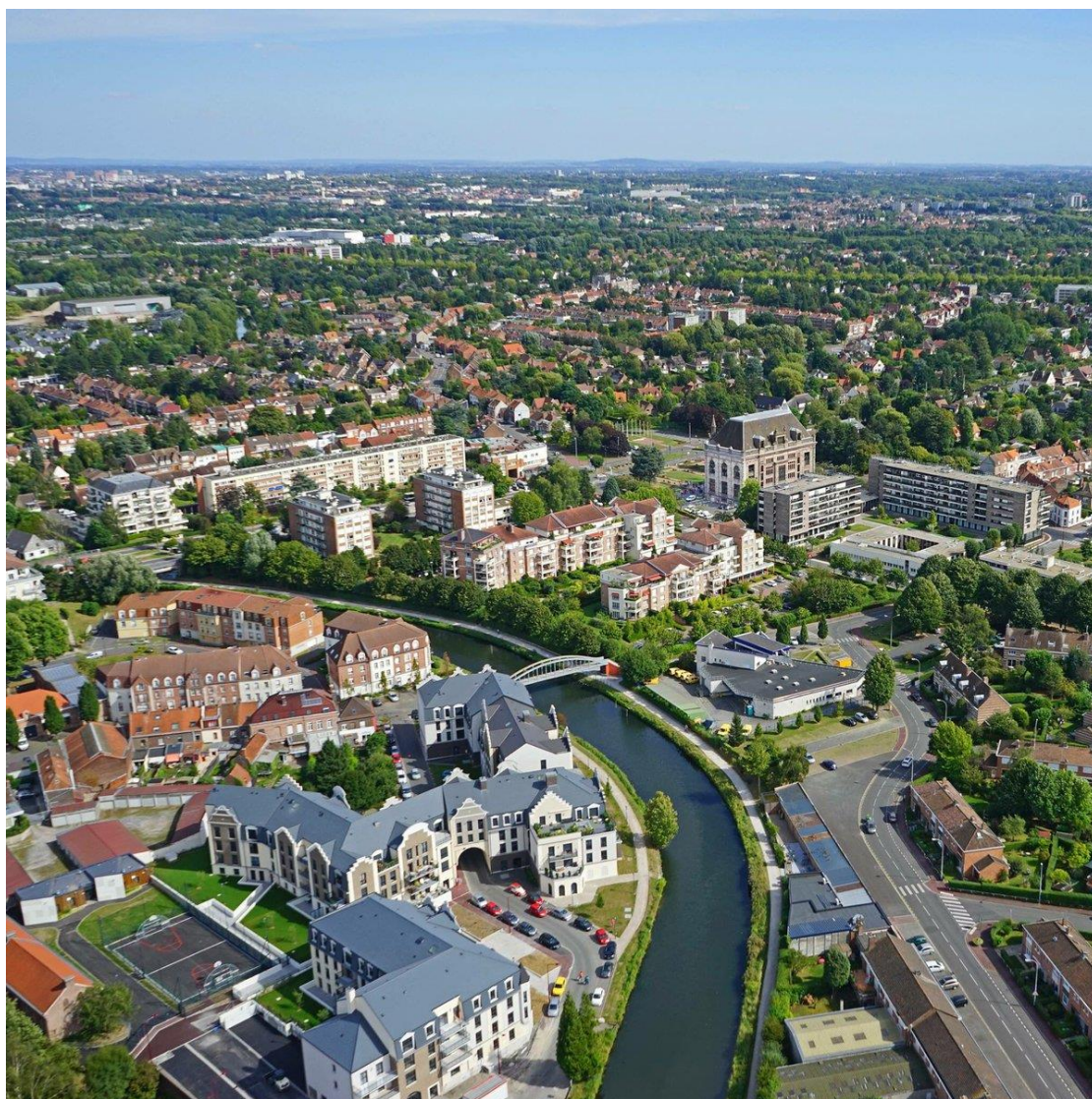


Table des matières

Préambule	3
Introduction au débat d'orientation budgétaire 2020.....	4
Le contexte général	8
Situation financière antérieure : rappel des comptes administratifs de la Ville de Marcq-en-Barœul	13
Chaîne de l'épargne.....	13
Charges de fonctionnement.....	14
.....	14
Produits de fonctionnement	15
Analyse de la pression fiscale communale.....	16
Analyse de la dotation globale de fonctionnement	17
Financement de l'investissement.....	18
Analyse de la dette	19
Les ratios financiers.....	19
Loi de finances 2021	20
Quels changements pour les ressources communales ?	23
Taxation sur les résidences secondaires	24
La réforme en chiffres	24
Les effets collatéraux de la réforme	25
Projection synthétique du Budget Primitif 2021 de la Ville	27
Les principales recettes financières de la commune	27
La réforme de la taxe d'habitation et sa suppression, la baisse des impôts à la production (taxe foncière du bâti industriel) porte atteinte à l'autonomie financière et fiscale de Marcq-en-Barœul...	27
Les ressources humaines.....	28
Analyse de l'évolution de l'encours de la dette	35
Les grandes orientations des actions 2021	37

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le DOB doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires où préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif, voire au-delà pour certains programmes importants. Mais, ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2021 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population marquoise, tout en intégrant le contexte sanitaire, économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finances 2021, ainsi que la situation financière locale.

Introduction

au débat d'orientation budgétaire 2021

La préparation budgétaire 2021 place les responsables locaux dans de très nombreuses incertitudes. En recettes, les droits de mutation à titre onéreux et les recettes domaniales sont imprévisibles ; la taxe d'habitation est encore en chantier ; la suppression des impôts de production sera compensée mais avec quelles hypothèses d'évolution ? De nombreuses dépenses ont été soumises à des hausses imprévues, destinées à durer, et des évolutions préoccupantes pointent (contraintes sanitaires, augmentation de la pauvreté) tandis que tous les services doivent s'adapter, certains étant même gravement déstabilisés (culture, événementiel...).

Pour les équipes municipales et métropolitaines, cela devait être le budget de lancement du mandat, dans lequel elles entendent rendre visibles les transformations promises. Or, les marges de manœuvre pour lancer des programmes sont minces, surtout si l'on ambitionne de dessiner une trajectoire soutenable dans la durée.

S'il est impossible de prévoir comment les choses se passeront, on peut d'ores et déjà constater dans quelles directions les difficultés en cours nous conduisent.

La population en quête de repères stables, vivant dans une société de plus en plus fragmentée, aspire en toute priorité à la sécurité, la sûreté et à du lien social dans l'espace du quotidien.

Or, le "vivre ensemble" s'apprend dans les communautés de vie. L'espace local reste le plus pertinent pour produire de l'intégration. Les solidarités de voisinage s'y comprennent plus aisément, même si elles ne s'organisent pas spontanément. Une personne s'identifie facilement à sa ville d'où l'importance de cultiver, voire de rétablir les identités locales mises à mal par les réformes récentes.

Est ainsi revalorisé le rôle des petites unités territoriales, alors que tout a été misé sur les grandes structures (Régions, Départements, métropoles). Sont également revalorisés les services aux habitants, qui exigent des moyens humains pour l'animation, l'assistance, le sport et la culture, les établissements scolaires, les crèches... Notons que la Ville de Marcq-en-Barœul a renforcé ses équipements et ses animations ces dernières années. Ce n'est pas qu'avec l'intelligence artificielle, l'e-administration ou de savants schémas, aussitôt dépassés qu'on recréera des liens entre les citoyens. Il faudra être sur le terrain, former des agents et les motiver. La Ville de Marcq-en-Barœul le met en œuvre depuis de nombreuses années et 2021 verra une présence renforcée d'agents municipaux dans les quartiers. L'innovation trouvera son compte dans la pédagogie de l'écologie et du vivre autrement, qui se transmet le mieux par des politiques locales exemplaires, mobilisatrices pour les citoyens. Encore une fois, la Ville est et sera moteur sur ces thématiques. Sans sous-estimer l'impact des politiques nationales et internationales, publiques, privées et associatives, les collectivités territoriales, de la commune à la région, sont aux avant-postes pour enclencher un changement, tester les solutions et tirer des enseignements de leur engagement écologique. Non seulement les pouvoirs publics leur confèrent largement les compétences nécessaires mais les citoyens sont en attente de mesures qui protégeraient leur milieu de vie tout en permettant un meilleur développement économique et social de leurs territoires. Notre commune continuera à être proactive dans cette quête.

Les prescriptions sont simples : créativité pour sortir des sentiers battus et présence renforcée auprès des citoyens. Les collectivités n'ont pas besoin d'une diversification à la carte de leurs compétences qui rendrait le système encore plus opaque et incompréhensible, mais de libertés pour négocier et mener les politiques appropriées à leur territoire. Leur financement devra être stabilisé, en maintenant à chaque niveau un minimum de pouvoir fiscal, donc de flexibilité et de limiter la dépendance aux ressources étatiques non-durables dans le temps.

Un effort particulier de coopération entre administrations pour traiter les problèmes dans leur globalité et unité est l'une des conditions de réussite. Nous sommes entrés dans une nouvelle ère de l'organisation socioéconomique, où chacun devra reconsidérer son rôle et sa place

Marcq-en-Barœul souhaite rester dans cette belle dynamique au service des citoyens et des générations futures. Ses politiques, ses engagements n'ont qu'une seule ligne directrice, servir ses concitoyens et préparer l'avenir dans les domaines de la transition écologique, de la sécurité et tranquillité urbaine, et du vivre ensemble.

Notons que la police municipale de la Ville est l'une des références dans la Métropole pour son efficacité et les moyens dont elle dispose. Cependant, nous n'en restons pas là et continuerons à la renforcer en moyens humains et matériels, afin de s'adapter à l'évolution des délinquances. De plus, comme la sécurité est l'affaire de tous, nous allons encourager les Marcquois à s'équiper de matériels de sécurité. Marcq-en-Barœul continuera à avancer pour la tranquillité et la sécurité de ses concitoyens.

Depuis plusieurs années, la Ville mène des actions visant à favoriser les mobilités douces, à lutter contre le dérèglement climatique et sur le thème du « consommer et vivre local ». Ces enjeux sont intimement liés et nécessitent de faire évoluer les mentalités par une prise de conscience collective. C'est pour cette raison, qu'il est essentiel de poursuivre des interventions dans ces domaines.

L'année 2021 doit renforcer la cohésion des bénévoles, des associations, des équipes municipales et des partenaires locaux autour d'un projet commun : vivre tous et toutes ensemble. Comme le rappelle la Déclaration des Droits de l'Homme, chaque femme et chaque homme, chaque enfant a droit au respect de sa dignité et doit pouvoir trouver dans la société les moyens de s'émanciper et d'exercer sa citoyenneté. Des actions sont menées chaque jour pour un mieux vivre ensemble. Ces actions sont directement liées à l'emploi, le commerce, l'habitat, le cadre de vie, l'insertion et la cohésion sociale. Le renforcement des Conseils citoyens et de la démocratie participative permet d'améliorer ce lien de proximité avec les habitants. Les projets dans les quartiers se multiplient à Marcq-en-Barœul depuis quelques années afin de vouloir créer un « nouvel art de vivre ensemble » en s'adaptant aux évolutions de la société et de ses habitants.

Alors que les effets de la crise sur ses finances vont encore se faire sentir en 2021, la Ville de Marcq-en-Barœul entend maintenir son programme de la mandature. Nous souhaitons garder le cap malgré la crise qui sape les finances.

En pleine préparation de son budget pour 2021, la Ville n'entend pas dévier de la ligne qu'elle suit depuis des années. L'enjeu est de construire un budget qui permette d'être au rendez-vous de la crise sanitaire, économique et sociale, malgré une grande imprévisibilité sur un certain nombre de recettes et de dépenses.

Les marges de manœuvre se sont resserrées. La crise sanitaire va coûter plus de 2,3 millions d'euros en 2020, selon nos premières estimations (note page 8). À l'instar des autres grandes villes, Marcq-en-Barœul ne va pas, par ailleurs bénéficier, à la hauteur du coût de la crise, des mesures de compensations mises en place pour les collectivités locales dans les lois de finances rectificatives adoptées en 2020.

Malgré les risques financiers futurs, la Ville de Marcq-en-Barœul reste déterminée à tenir le programme de la mandature qui l'engage avant tout vis-à-vis des Marcquois. 2021 verra bien le lancement de nouvelles opérations.

Les principaux risques pour l'équilibre du budget 2021 résident dans le manque de lisibilité sur la date de fin de la pandémie, la profondeur de cette crise économique et sociale. Le budget 2021 devra ainsi être travaillé en profondeur pour permettre de s'adapter à la situation. Il s'agira aussi d'être pragmatique pour faire face à toutes les situations.

Les finances sont saines. Le fait de ne plus avoir de dette a permis d'avoir de meilleures marges de manœuvre, de limiter la pression fiscale, de dégager des moyens supplémentaires pour financer nos investissements et ainsi préserver les générations futures (les dettes sont les impôts de demain pour nous et nos enfants...).

La Ville est gérée avec beaucoup de bon sens et avec prudence. Les ventes de biens immobiliers et le cumul de nos économies annuelles sont fléchés pour financer exclusivement l'investissement. Avec cette stratégie de gestion, la Ville dispose d'une très bonne capacité d'anticipation.

Le budget 2021 sera agile, adaptatif, et encore plus efficient que les années précédentes. Il s'agira aussi de se donner des marges de manœuvre pour faire face aux imprévus et réajuster éventuellement le budget en cours d'année.

Aussi, les dépenses réelles de fonctionnement des services ne devront-elles pas augmenter par rapport au réalisé de 2020 (CA 2020).

Au sein des dépenses de fonctionnement, la masse salariale ne progressera pas de plus de 1,2% par rapport au BP 2020, cette hausse s'expliquant principalement par des facteurs exogènes à la collectivité (dernière année de la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations, impact du Glissement Vieillesse Technicité), par l'ouverture au public de nouveaux équipements et le renforcement des effectifs de la police municipale.

L'enveloppe budgétaire pour nos associations est préservée. Chaque situation sera analysée afin d'affecter les crédits aux situations les plus tendues.

2021 permettra la finalisation des projets qui ont été lancés ces dernières années, témoignant d'un investissement massif. Ce sera également une année d'études, de programmations et de lancement de nouveaux chantiers dans le cadre du programme du plan pluriannuel d'investissement.

Incidence budgétaire de la crise sanitaire en 2020

L'impact de la crise « COVID » sur l'année 2020 a été calculé par rapport à l'année 2019. Cette incidence est évaluée à 2,3M€ entre les baisses de recettes et les nouvelles dépenses spécifiques pour lutter contre la propagation du virus.

Il faut relativiser cet impact sur le budget de la Ville, car le BP 2020 a été constamment revu en s'adaptant à la situation. Les dépenses supplémentaires spécifiques pour lutter contre le COVID ont pu être absorbées par des dépenses non accomplies en raison de l'interdiction administrative de réaliser certaines activités. Les recettes ont été réajustées au fil de l'eau au regard de l'évolution de la situation.

Les recettes ont été lourdement impactées par la baisse des activités (restaurants scolaires, théâtres, concerts, crèches, CLSH, garderies, piscine, cinéma...) et les exonérations temporaires de certains loyers.

Des nouvelles dépenses sont venues se greffer en cours d'année pour lutter contre le virus. Des équipements comme les gants, des masques, des blouses, le gel hydroalcoolique, des produits d'entretien spécifiques ont été nécessaires pour désinfecter les locaux. Au regard des règles d'encadrement plus strictes, suscitées par des contraintes sanitaires renforcées, il a été nécessaire de faire appel à davantage de personnel s'agissant des CLSH, garderies, de la restauration ou encore de la surveillance en pause méridienne. Du personnel d'entretien a été dédié à des tâches plus fréquentes de désinfection des locaux. Il n'est pas sans compter le besoin de remplacement temporaire d'agents, généré par un absentéisme plus prégnant, dans des secteurs d'activités requérant encadrement et présentiel. Enfin, se sont ajoutées des aides directes exceptionnelles dans le cadre du plan commerce.

Les marges de manœuvre se sont resserrées. La crise sanitaire va coûter à la Ville plus de 2,3 millions d'euros en 2020, selon nos premières estimations. A l'instar des autres grandes villes, Marcq-en-Barœul ne va pas, par ailleurs bénéficier, à la hauteur du coût de la crise, des mesures de compensations mises en place pour les collectivités locales dans les lois de finances rectificatives adoptées en 2020. La Ville a cependant reçu une aide de 47K€ pour l'achat des masques.

Pour 2021, nous maintenons le cap en mettant à disposition les moyens pour soutenir, sécuriser les usagers, les concitoyens, les agents et maintenir le fonctionnement de nos équipements.

Baisses des recettes	
Régies	-1 183 748 €
Subventions des activités	-172 509 €
Cinéma (-70% entrées)	-158 000 €
Exonérations des loyers	-196 232 €
TOTAL (1)	-1 710 489 €
Dépenses spécifiques	
Equipements (masques, gel, gants...)	-212 973 €
Produits d'entretiens spécifiques	-53 000 €
Frais de personnel supplémentaires	-200 000 €
Plan commerce	-182 000 €
TOTAL (2)	-647 973 €
Subventions achats des masques (3)	47 134 €
TOTAUX 1+2+3	-2 311 328 €

Le contexte général

Des finances publiques européennes durablement dégradées

La crise sanitaire a provoqué une très forte augmentation des dettes publiques des pays de la zone euro en 2020, entre 15 et 30 points de PIB selon les pays. En 2021, les finances publiques européennes vont rester durablement dégradées avec la persistance de déficits publics relativement élevés. Dans ce contexte, la soutenabilité de ces dettes se pose à nouveau. Jusqu'à présent, la monétisation des dettes par la Banque Centrale Européenne (BCE) permettait de les rendre soutenables et assurait ainsi la pérennité de la zone euro. Cette monétisation va se poursuivre dans les années à venir. Par ailleurs, l'intervention de l'Union Européenne, via son plan de relance, est un deuxième facteur de stabilisation, au moins à court terme. Toutefois, une crise de la dette dans certains pays européens pourrait se matérialiser en cas de choc politique, géopolitique ou économique. En tout état de cause, l'idée qui se développe, au point de devenir quasi consensuelle, que la dette n'est plus un problème car les taux d'intérêt sont faibles semble très dangereuse. Le coût et la dette pèsent ou pèseront, quoi qu'on en dise, sur certains agents économiques.

La loi de finances (LF) française 2021 est adossée au plan de relance présenté début septembre 2020, dont les deux tiers des fonds sont consacrés au soutien à la transition écologique et à la compétitivité des entreprises, le dernier tiers étant dédié à la cohésion sociale. Ainsi, après avoir privilégié les ménages en 2019 et dans la LF 2020, le gouvernement revient plutôt au soutien des politiques de l'offre même si un certain nombre de mesures vont bénéficier aux ménages (mesures en faveur de l'emploi, ...). Si le plan de relance peut paraître de grande ampleur et si les mesures proposées semblent positives, les effets à attendre sur la croissance à court terme devraient être modérés.

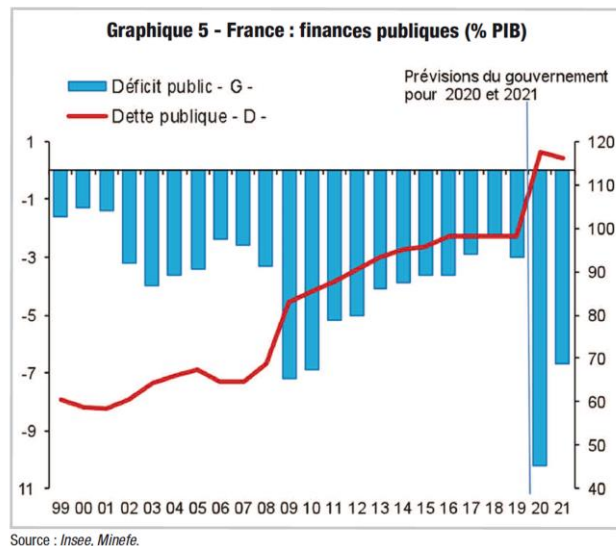
La crise sanitaire a provoqué une très forte dégradation des finances publiques en zone euro. Si à très court terme, il semble raisonnable que la priorité ne soit pas donnée à son assainissement mais à la gestion d'une situation macroéconomique très compliquée, la question de la gestion de la dette finira par se poser tôt ou tard.

Loi de finances française 2021 : retour des politiques de l'offre

La loi de finances française 2021 est adossée au plan de relance portant sur plusieurs exercices budgétaires (2020-2022), ce qui complique quelque peu sa lecture. Le gouvernement profite du contexte exceptionnel pour prévoir une hausse des dépenses pilotables non liées au plan de relance et une baisse des impôts conséquentes pour les entreprises (baisse des impôts de production incluse dans le plan de relance).

Le plan de relance « France Relance » de 100 Md€ repose sur trois piliers : la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et territoriale. Si certaines dépenses constituent un soutien à la demande (activité partielle de longue durée, ...), le plan de relance porte sur plusieurs exercices budgétaires et favorise en priorité les politiques de l'offre et les investissements d'avenir. Ainsi, les effets à court terme sur la croissance risquent d'être plus faibles qu'escomptés (1,5 point de croissance en plus en 2021 d'après le gouvernement).

Le déficit public total devrait se réduire significativement en 2021 pour atteindre 6,7% du PIB après 10,2% en 2020 (graphique 5) mais resterait encore trois points supérieurs au niveau qui prévalait avant crise. Le déficit serait essentiellement lié aux déficits enregistrés par l'Etat central et par les administrations de sécurité sociale.



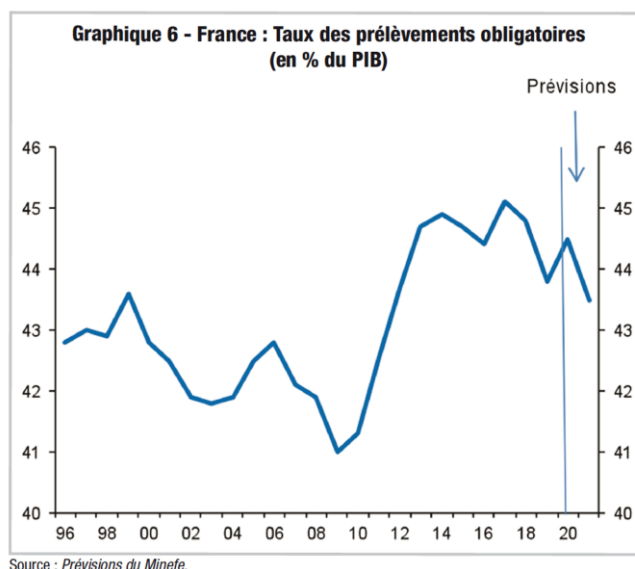
Le déficit budgétaire de l'État diminuerait en 2021 pour atteindre 152,8 Md€ (-5,5% du PIB) après 195,2 Md€ en 2020 (-8,7% du PIB), en raison d'une hausse des recettes fiscales (rebond de l'activité) et d'une diminution de certains crédits exceptionnels ouverts en 2020 pour gérer la crise sanitaire (qui ne seraient pas compensés par les crédits de paiement du plan de relance et la hausse des dépenses pilotables de 10 Md€).

En 2020, le déficit budgétaire de l'Etat devrait être de 102 Md€ plus élevé que le déficit prévu en LF (93 Md€). Sur ces 102 Md€, 47 Md€ sont dus à une hausse des dépenses et environ 46 Md€ à une baisse des recettes, le reste étant lié au solde des comptes spéciaux (octroi d'avances à certains organismes sociaux).

Le solde budgétaire des administrations de sécurité sociale resterait dégradé en 2021 (-1% du PIB) mais le déficit diminuerait quelque peu après 2020, année au cours de laquelle la crise a provoqué une forte dégradation (-2,6% du PIB).

Le solde des administrations locales serait globalement à l'équilibre en 2020, les réductions de taxes les affectant étant compensées par l'Etat.

Le taux des prélèvements obligatoires baisserait d'un point à 43,5% du PIB en raison principalement de la réduction des impôts de production des entreprises (graphique 6).



Les dépenses publiques en pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB) diminueraient de 4 points à 58,3% en 2021 après la forte hausse (environ 9 points) enregistrée en 2020. Les dépenses publiques en pourcentage du PIB resteraient bien plus élevées qu'avant crise. Au-delà des dépenses liées au plan de relance, certaines missions bénéficient d'une hausse des crédits qui leurs sont alloués. C'est notamment le cas de la défense, de la justice, de l'écologie et de l'enseignement scolaire.

Tableau 1

En points de PIB	2018	2019	2020	2021
Capacité de financement des administrations publiques	- 2,3	- 3,0	- 10,2	- 6,4
Solde structurel des administrations publiques	- 2,2	- 2,2	- 1,2	- 3,6
<i>État</i>	- 2,8	- 3,5	- 8,7	- 5,5
<i>Organismes d'administration centrale</i>	- 0,1	- 0,1	- 1,1	- 0,1
<i>Collectivités locales</i>	0,1	0,0	- 0,1	- 0,0
<i>Administrations de sécurité sociale</i>	0,5	0,6	- 2,6	- 1,0
Dette des administrations publiques	98,1	98,1	117,5	116,2
Taux de Prélèvements obligatoires	44,8	43,8	44,5	43,5
Ratio de dépense publique	54,0	53,7	62,5	58,3

Le solde des administrations publiques peut différer de la somme des soldes des sous-secteur du fait des arrondis.

La baisse du taux de prélèvements obligatoires en 2021 profite en grande partie aux entreprises. En effet, la principale mesure fiscale concerne les entreprises avec la baisse des impôts de production de 10 Md€ par an (en 2020 puis à nouveau en 2021). Cette mesure était demandée depuis longtemps par les entreprises qui mettaient en avant ces impôts de production comme facteur de manque de compétitivité des entreprises françaises comparé à leurs homologues européennes (notamment allemandes). La baisse du taux de l'impôt sur les sociétés serait également poursuivie (pour un montant de 3,7 Md€). Les entreprises bénéficieront également de la montée en charge du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité de l'Emploi (1,3 Md€). La principale mesure fiscale pour les ménages sera la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation (2,4 Md€) qui sera en grande partie compensée par la hausse d'autres prélèvements (fiscalité du tabac, ...).

Les grandes lignes du plan de relance

Annoncé début septembre, le plan de relance « France relance » de 100 Md€ (4% du PIB) peut paraître de grande ampleur mais il s'étale sur trois ans de 2020 à 2022 ce qui nuance quelque peu son importance. Par ailleurs, la baisse des impôts de production est à nouveau comptabilisée en 2022 alors qu'elle ne constituera pas une nouvelle mesure fiscale mais juste le maintien de la mesure de 2021...

Les trois priorités affichées du plan de relance sont la transition écologique (30 Md€), la compétitivité des entreprises (34 Md€) et la cohésion sociale et territoriale (36 Md€) (tableau 2).

Tableau 2

	Mesures	Détail mesures	Montant
1/ Compétitivité et de l'innovation	Total		35
	Baisse des impôts de production	10 Md€ en 2021 et 10 Md€ en 2022 : - 7 Md€/an pour la contribution à la valeur ajoutée des entreprises et - 3 Md€/an pour la contribution économique territoriale CVAE et CFE	20
	Programme d'investissement d'avenir	Aides à l'innovation et aux investissements de BPI France	11
	Prêts participatifs	Prêts à long terme subordonnés, s'apparentant à des fonds propres	3
	Soutien à l'investissement	Appels à projet pour la relocalisation d'industries stratégiques	1
2/ Transition écologique	Total		30
	Plan transports	SNCF (4,7 Md€), Véhicules électriques (1,9 Md€), transports en commun et vélo (1,2 Md€),	11
	Rénovation écologique des bâtiments	Rénovation et isolation des bâtiments publics (4 Md€), logements anciens "Ma Prime Rénov" (2 Md€), HLM (0,5 Md€)	7
	Energie	Hydrogène (2 Md€), énergies vertes (3,4 Md€), aéronautique et automobile (2,4 Md€), nucléaire (0,4 Md€), etc.	9
	Agriculture	Économie circulaire, parcs nationaux, pesticides, pulvérisateurs	1
	Autres mesures		2
3/ Emploi et des compétences	Total		35
	Plan jeune	Primes à l'embauche, alternance, service civique	6,7
	Bouclier anti-licenciement	Mécanisme d'activité partielle de longue durée avec formations	7,6
	Compétences	Aides à la formation	1
	Santé	Investissements dans la construction d'hôpitaux et d'Éphad	0,8
	Collectivités locales	Haut débit (0,5 Md€), revalorisation des aides sociales	5,8
	Recherche	Enseignement supérieur et Agence Nationale fr Recherche	0,8
	Autres mesures		7
Total (Md€)			100

Sur les 100 Md€ du plan de relance, environ 40 Md€ devraient être financés par le fonds de relance européen (23 Md€ en 2021 et 15 Md€ en 2022) d'après le gouvernement.

A priori, 15 Md€ devraient être décaissés dès 2020. En 2021, la loi de finances prévoit 36,4 Md€ en autorisations d'engagement (autorisations d'ouverture de crédits sur plusieurs années) et 22 Md€ en crédits de paiement. A ces 22 Md€, il faut ajouter les 10 Md€ de baisse des impôts de production.

Sur ces 32 Md€ de « France relance » de 2021 (0,9% du PIB), 6,6 Md€ sont alloués à la transition écologique, 14 Md€ à la compétitivité (4 Md€ en crédit de paiement et 10Md€ de baisse d'impôt) et 11,4 Md€ à la cohésion sociale. Il faut également y ajouter une partie des investissements des administrations de sécurité sociale, notamment celles liées au Ségur de la santé.

Lors de son annonce début septembre, Emmanuel Macron a insisté sur le fait que la dette liée au plan de relance ne serait pas remboursée par des hausses d'impôt mais par la croissance générée par les mesures mises en place, ce qui semble une vision très optimiste.

Concernant les hypothèses macroéconomiques, le gouvernement retient une prévision assez faible pour 2020 avec une chute de 10% du PIB alors que l'INSEE et la Banque de France anticipent respectivement des reculs de 9% et 8,7%. Cela signifie que le gouvernement s'attend à une nouvelle baisse du PIB au T4-2020 après le rebond du T3-2020.

En revanche, l'hypothèse de croissance du gouvernement pour 2021 peut apparaître quelque peu volontariste avec une prévision de rebond de 8% du PIB en moyenne annuelle, ce qui suppose une forte reprise au T1-2021 puis une croissance encore dynamique sur les trimestres suivants. Le gouvernement prévoit, en outre, un retour au niveau d'activité d'avant crise en 2022 ce qui paraît, à ce stade, assez raisonnable.

D'après les estimations du gouvernement, le plan de relance aurait un effet de 1,5 point sur la croissance en 2021, ce qui semble très élevé au regard des montants du plan de relance engagés en 2021. Toutefois, il ne faut pas négliger son impact positif sur la confiance.

L'hypothèse d'une inflation encore faible en 2021 à 0,7% (après 0,5% en 2020) paraît cohérente avec une situation macroéconomique encore dégradée et une hypothèse de prix du pétrole modérée de 44\$ le baril en 2021 (après 42\$ en 2020).

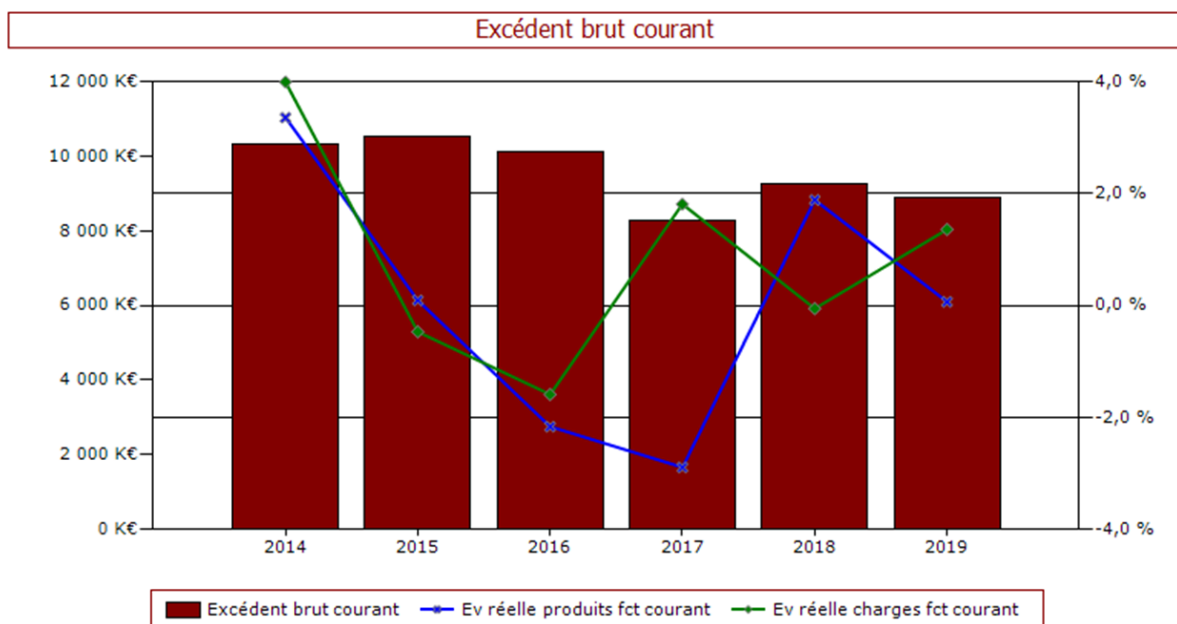
Situation financière antérieure : rappel des comptes administratifs de la Ville de Marcq-en-Barœul

Chaîne de l'épargne

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits de fonctionnement courant	46 339	46 382	45 467	44 592	46 162	46 653
- Charges de fonctionnement courant	35 999	35 829	35 329	36 330	36 890	37 766
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	10 340	10 552	10 138	8 263	9 271	8 887
+ Solde exceptionnel large	-350	-267	-787	-287	-158	-429
= Produits exceptionnels	34	63	87	327	327	431
- Charges exceptionnelles	384	330	874	614	485	859
= EPARGNE DE GESTION (EG)	9 989	10 286	9 351	7 975	9 113	8 459
- Intérêts	223	173	41	4	0	0
= EPARGNE BRUTE (EB)	9 766	10 112	9 310	7 972	9 113	8 459
- Capital	1 024	1 065	918	209	0	0
= EPARGNE NETTE (EN)	8 742	9 047	8 392	7 763	9 113	8 459

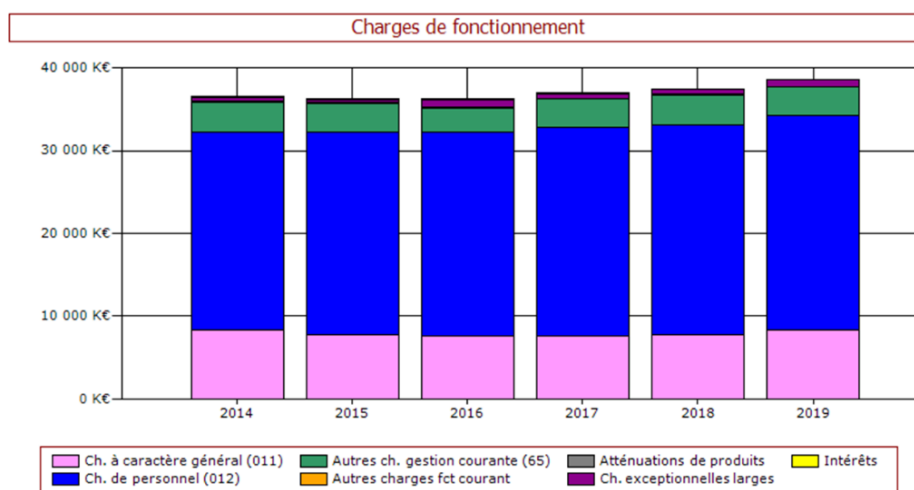
L'épargne nette reste clairement positive et quasiment constante malgré des baisses drastiques de dotations de l'État sur la période. Cette situation permet de constater que la Ville n'a pas remis en cause ses équilibres fondamentaux et cela permet de dégager un autofinancement suffisant pour le programme d'investissement. Ainsi cette stratégie d'équilibre à moyen terme du financement des investissements permet d'investir sans avoir recours à l'emprunt.

La baisse de l'épargne nette en 2016 et 2017 s'explique par le remboursement par anticipation de l'emprunt en 2016 retraité dans les charges exceptionnelles et une baisse importante du taux de la TH en 2017 cumulé avec une progression des charges.



Charges de fonctionnement

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges fct courant strictes	35 995	35 823	35 325	36 330	36 885	37 766
Charges à caractère général	8 394	7 697	7 669	7 624	7 824	8 412
Charges de personnel	23 926	24 572	24 583	25 275	25 309	25 844
Autres charges de gestion courante	3 676	3 554	3 072	3 432	3 753	3 511
Atténuations de produits	3	6	5	0	5	0
Charges de fonctionnement courant	35 999	35 829	35 329	36 330	36 890	37 766
Charges exceptionnelles larges	384	330	874	614	485	859
Charges de fct hors intérêts	36 383	36 159	36 204	36 944	37 376	38 626
Intérêts	223	173	41	4	0	0
Charges de fonctionnement	36 607	36 333	36 245	36 948	37 376	38 626



Variation des charges

	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18
Charges fct courant strictes	1,0%	-0,5%	-1,4%	2,8%	1,5%	2,4%
Charges à caractère général	0,0%	-8,3%	-0,4%	-0,6%	2,6%	7,5%
Charges de personnel	1,6%	2,7%	0,0%	2,8%	0,1%	2,1%
Autres charges de gestion courante	-0,9%	-3,3%	-13,6%	11,7%	9,4%	-6,5%
Autres charges fct courant	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de produits	-100,0%	70,0%	-17,8%	-100,0%	s.o.	-100,0%
Charges de fonctionnement courant	1,0%	-0,5%	-1,4%	2,8%	1,5%	2,4%
Charges exceptionnelles larges	17,4%	-14,2%	165,1%	-29,7%	-21,0%	77,0%
Charges de fct hors intérêts	1,2%	-0,6%	0,1%	2,0%	1,2%	3,3%
Intérêts	-100,0%	-22,4%	-76,1%	-91,5%	-100,0%	s.o.
Charges de fonctionnement	1,08%	-0,7%	-0,2%	1,9%	1,2%	3,3%

Il est toujours intéressant de regarder l'évolution des charges de fonctionnement sur une période.

Avec une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,08 % en moyenne entre 2014 et 2019, il est démontré aux Marcquois la pertinence de la stratégie financière adoptée depuis le début de la précédente mandature.

Structure des charges de fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges fct courant strictes	98,3%	98,6%	97,5%	98,3%	98,7%	97,8%
Charges à caractère général	22,9%	21,2%	21,2%	20,6%	20,9%	21,8%
Charges de personnel	65,4%	67,6%	67,8%	68,4%	67,7%	66,9%
Autres charges de gest ^o courante	10,0%	9,8%	8,5%	9,3%	10,0%	9,1%
Charges de fonctionnement courant	98,3%	98,6%	97,5%	98,3%	98,7%	97,8%

Produits de fonctionnement

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits fonctionnement courant stricts	46 031	46 037	45 068	44 200	45 787	46 243
Impôts et taxes	34 999	35 552	35 781	35 478	36 954	36 665
Dotations et participations	7 766	6 940	5 686	5 162	5 126	5 739
Autres produits de fct courant	3 266	3 545	3 601	3 560	3 707	3 839
Atténuations de charges	308	345	399	392	374	411
Produits de fonctionnement courant	46 339	46 382	45 467	44 592	46 162	46 653
Produits exceptionnels larges	34	63	87	327	327	431
Produits financiers divers (76 hs int.)	5	7	10	13	16	19
Produits exceptionnels (77)	29	55	77	314	311	412
Reprises/provisions (78)	0	0	0	0	0	0
Produits de fonctionnement	46 373	46 445	45 555	44 919	46 489	47 084

Il est intéressant de constater l'importance, pour l'équilibre des comptes de la commune, du produit des impôts directs, qui pèse 50%. Il est important de mentionner aussi les contributions de la MEL pour 18%. Par ailleurs, il est intéressant de voir la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'effondrer sur la période pesant 11% en 2014 et 4,4% en 2019, soit une baisse de 16% sur la période (dont une baisse de 20% à 27% entre 2014-2016).

Enfin, il faut noter l'augmentation importante de la compensation fiscale de 7,9% en moyenne entre 2014-2019.

Variation des produits de fonctionnement

	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18
Produits fonctionnement courant stricts	0,1%	0,0%	-2,1%	-1,9%	3,6%	1,0%
Impôts et taxes	0,9%	1,6%	0,6%	-0,8%	4,2%	-0,8%
Dotations et participations	-5,9%	-10,6%	-18,1%	-9,2%	-0,7%	12,0%
Autres produits de fct courant	3,3%	8,6%	1,6%	-1,1%	4,1%	3,5%
Produits des services et du domaine (70)	3,7%	6,9%	5,1%	-1,8%	3,6%	4,9%
Autres produits de gestion courante (75)	-0,1%	20,5%	-21,6%	4,4%	8,8%	-7,5%
Produits divers d'exploitation	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de charges	5,9%	11,9%	15,8%	-1,8%	-4,6%	9,7%
Produits de fonctionnement courant	0,1%	0,1%	-2,0%	-1,9%	3,5%	1,1%

Structure des produits de fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits fonctionnement courant stricts	99,3%	99,1%	98,9%	98,4%	98,5%	98,2%
Impôts et taxes	75,5%	76,5%	78,5%	79,0%	79,5%	77,9%
Contributions directes	48,4%	50,3%	50,4%	49,9%	50,6%	49,6%
Dotation communautaire reçue	18,2%	18,2%	18,8%	19,0%	18,4%	18,2%
Dotations et participations	16,7%	14,9%	12,5%	11,5%	11,0%	12,2%
DGF	11,2%	8,9%	6,6%	5,3%	4,9%	4,4%
Compensations fiscales	1,5%	1,7%	1,3%	2,0%	2,1%	2,2%
Solde participations diverses	4,0%	4,4%	4,6%	4,2%	4,0%	5,6%
Autres produits de fct courant	7,0%	7,6%	7,9%	7,9%	8,0%	8,2%
Produits des services	6,2%	6,6%	7,1%	7,1%	7,1%	7,3%
Produits de gestion	0,8%	1,0%	0,8%	0,8%	0,9%	0,8%
Atténuations de charges	0,7%	0,7%	0,9%	0,9%	0,8%	0,9%
Produits de fonctionnement courant	99,9%	99,9%	99,8%	99,3%	99,3%	99,1%

Analyse de la pression fiscale communale

Taux d'imposition communaux

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux TH	28,89%	28,89%	28,60%	27,46%	27,46%	27,46%
Taux FB	14,95%	14,95%	14,95%	14,95%	14,80%	14,35%
Taux FNB	20,40%	20,40%	20,40%	20,40%	19,38%	19,38%

Variation nominale des taux d'imposition communaux

	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18
Taux TH	-1,0%	0,0%	-1,0%	-4,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	-0,8%	0,0%	0,0%	0,0%	-1,0%	-3,0%
Taux FNB	-1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-5,0%	0,0%
Taux ménages	-0,95%	0,0%	-0,7%	-2,6%	-0,4%	-1,1%

On peut constater une baisse très importante des taux de la fiscalité pendant le dernier mandat.

Variation de la pression fiscale

La variation de la pression fiscale se calcule de la manière suivante :

$$(\text{Var. taux} \times \text{Coeff. d'actu.}) / \text{Indice des prix}$$

	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18
Taux TH	-0,64%	0,9%	-0,2%	-4,6%	-0,4%	1,2%
Taux FB	-0,44%	0,9%	0,8%	-0,6%	-1,4%	-1,9%
Taux FNB	-0,65%	0,9%	0,8%	-0,6%	-5,4%	1,2%
Taux ménages	-0,58%	0,9%	0,1%	-3,2%	-0,8%	0,1%

	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18
Coefficient d'actualisation TH	1,011	1,009	1,010	1,004	1,012	1,022
Coefficient d'actualisation FB	1,011	1,009	1,010	1,004	1,012	1,022
Coefficient d'actualisation FNB	1,011	1,009	1,010	1,004	1,012	1,022
Indice des prix	1,008	1,000	1,002	1,010	1,016	1,010

La comparaison de la variation des taux d'imposition et la neutralisation du coefficient d'actualisation voté en LF par rapport à l'indice des prix permet de constater une baisse de la pression fiscale de 0,58% en moyenne sur la période 2014-2019.

Par conséquent, le contribuable marquois a vu sa pression fiscale diminuer et il a gagné en pouvoir d'achat.

Ainsi, les baisses des dotations d'Etat n'ont pas été compensées par une augmentation de la pression fiscale à l'instar d'autres communes.

Analyse de la dotation globale de fonctionnement

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire (DF)	4 407	3 469	2 479	1 916	1 818	1 662
Effet variation de population	86	3	-16	-6	-3	-56
Effet prélèvement pour péréquation	-13	-116	-104	-124	-94	-101
Contribution redressement des finances publiques	-333	-825	-869	-433	0	0
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	799	649	513	469	474	426
dont DSU	443	222	0	0	0	0
dont DNP	356	427	513	469	474	426
= DGF	5 206	4 118	2 992	2 384	2 292	2 088

La DGF passe de 5,2M€ à 2M€ par an sur la période, soit une baisse de 60%.

Elle a diminué de 16,7% en moyenne sur ce cycle avec des baisses très importantes entre 2014 et 2016, traduction de la contribution de la Ville au redressement des finances publiques (869K€ pour la seule année 2016).

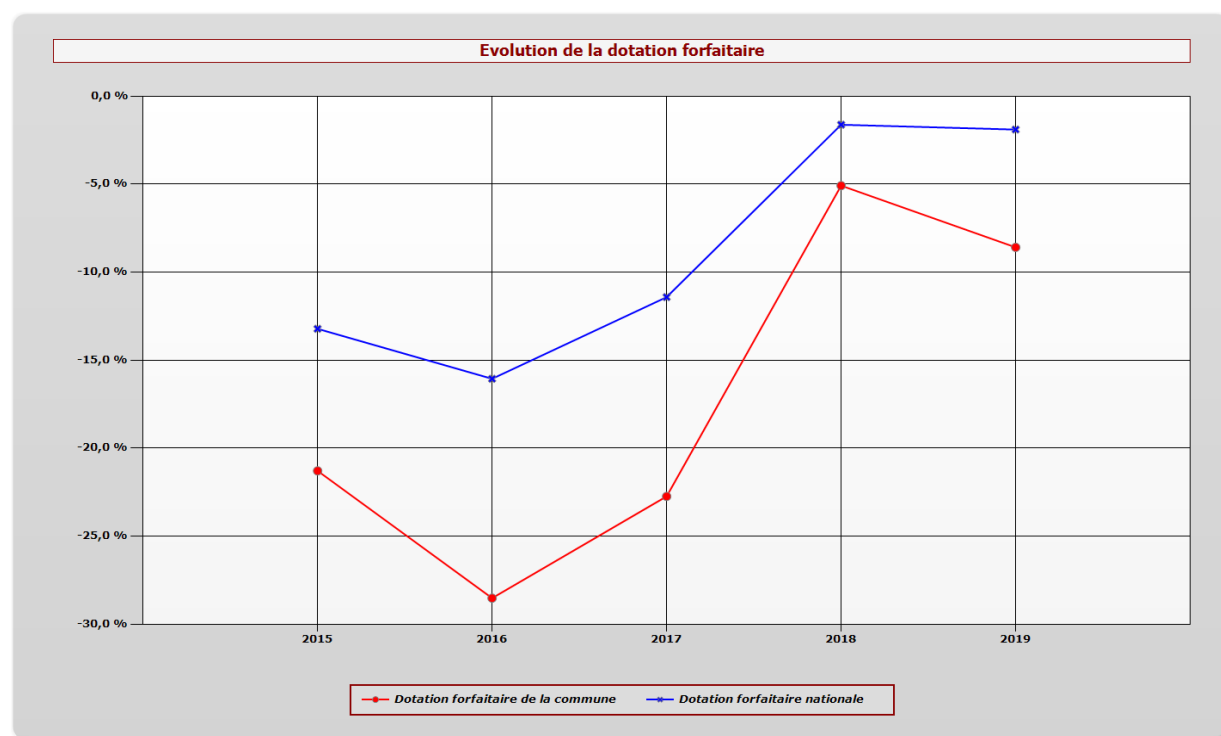
D'ailleurs, le poids de la DGF sur les ressources financières de la section de fonctionnement passe de 11,2% à 4,4% entre 2014-2019.

Évolution de la DGF

	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18
Dotation forfaitaire (DF)	-17,7%	-21,3%	-28,5%	-22,7%	-5,1%	-8,6%
Dotation d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	-11,8%	-18,8%	-21,0%	-8,6%	1,1%	-10,0%
DGF	-16,7%	-20,9%	-27,3%	-20,3%	-3,9%	-8,9%

Poids de la DGF au sein des produits de fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF	11,2%	8,9%	6,6%	5,3%	4,9%	4,4%



Financement de l'investissement

La Ville a investi 56,1M€ entre 2014 et 2019 (hors reports de crédits d'investissement de 8,7M€).
Comment ont-ils été financés ?

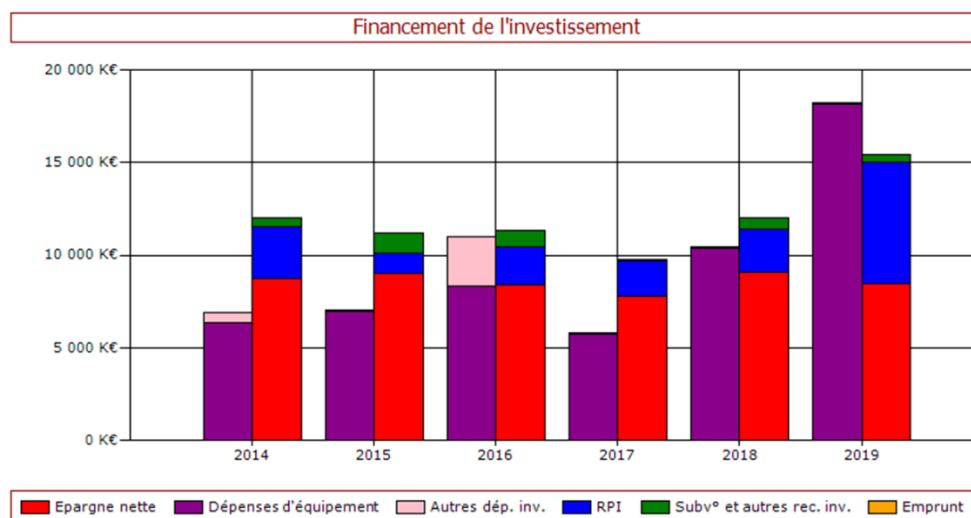
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses d'équipement	6 332	7 009	8 333	5 797	10 410	18 210
Dépenses directes d'équipement	6 332	7 009	8 193	5 786	9 566	13 205
Dépenses indirectes (subv équipement)	0	0	140	11	843	5 005
Dépenses financières d'investissement	540	2	0	2	6	0
Remboursement anticipé de la dette	0	0	2 690	0	0	0
Dép d'inv hors annuité en capital	6 872	7 012	11 024	5 799	10 415	18 210
Financement de l'investissement	11 993	11 169	11 317	9 765	12 027	15 428
EPARGNE NETTE	8 742	9 047	8 392	7 763	9 113	8 459
Ressources propres d'inv.	2 810	1 078	2 084	1 920	2 279	6 543
FCTVA	1 418	714	1 091	1 017	790	1 177
Produits des cessions	1 268	198	868	711	1 118	5 209
Diverses	125	167	125	192	371	157
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	441	1 044	841	83	635	427
Emprunt	0	0	0	0	0	0
Variation de l'excédent global	5 121	4 158	293	3 966	1 612	-2 782
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Excédent global de clôture ou Fonds de roulement	16 919	21 076	21 369	25 336	26 948	24 165

L'effort de la Ville pour maintenir un haut niveau d'épargne brute a permis d'assurer la réalisation du programme d'investissement sans emprunt.

La stratégie d'équilibre à moyen terme du financement des investissements a permis d'investir sans avoir recours à l'emprunt sans obérer l'avenir et sans faire peser les restrictions précédentes et futures lois de finances sur les contribuables.

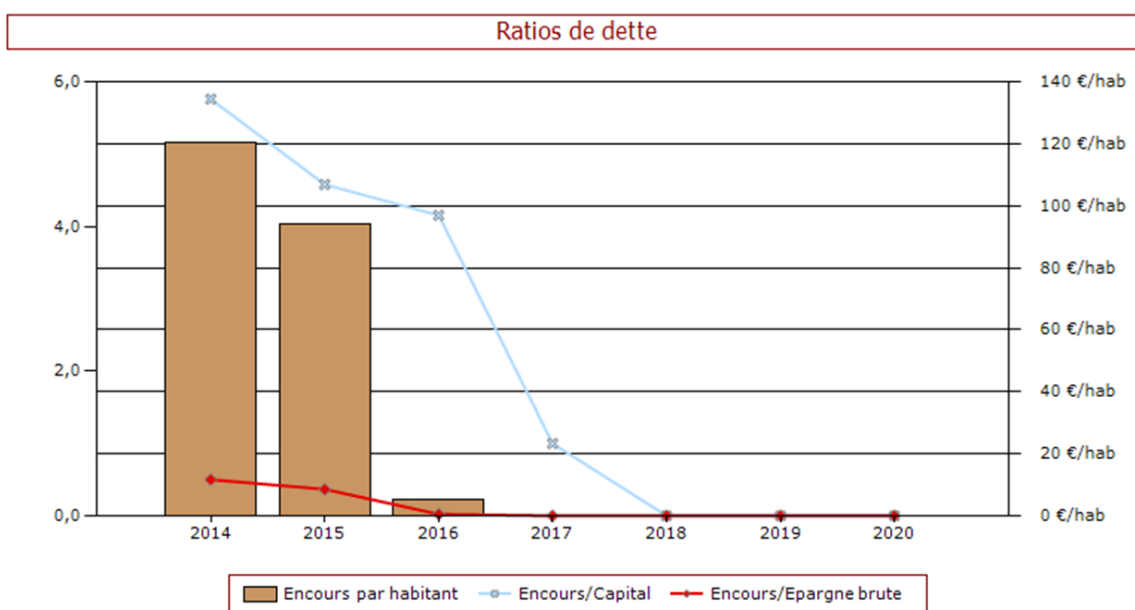
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Variation de l'excédent	5 121	4 158	293	3 966	1 612	-2 782
Excédent global de clôture ou Fonds de roulement	16 919	21 076	21 369	25 336	26 948	24 165

Le fonds de roulement en fin de période permet d'assurer encore une solide trésorerie, de beaux investissements futurs sans endetter la Ville.



Analyse de la dette

Voir chapitre « projection synthétique du BP 2020 »



Les ratios financiers

	Ville de Marcq-en-Baroeul						Comparaison aux Villes de la strate*
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
1 - DRF hs travaux en régie / Population	904,3	897,2	898,8	918,0	929,6	973,0	1 237,00
2 - Produit 4T hs revers TP / Population	554,0	577,1	569,6	556,4	585,5	588,4	628,00
3 - Recettes réelles fct / Population	1 176,9	1 151,8	1 151,2	1 133,8	1 184,0	1 317,3	1 423,00
4 - Dépenses d'équipt brut / Population	156,4	173,1	203,2	143,8	237,9	332,6	253,00
5 - Encours de dette (31/12) / Population	120,6	94,2	5,2	0,0	0,0	0,0	1 109,00
6 - DGF / Population	128,3	101,4	74,0	47,4	56,8	52,4	213,00
7 - Charges personnel / Dép. réelles fct	65%	68%	68%	68%	68%	67%	60,50%
8 - DRF yc remb. dette / RRF	79%	80%	80%	81%	79%	74%	94,50%
9 - Dette totale (31/12) / RRF	10%	8%	0%	0%	0%	0%	77,90%
10 - Dép. d'équipt brut / RRF	13%	15%	18%	13%	20%	25%	17,80%

* Source: DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles, INSEE, calculs DGCL de 2016

La Ville est économe et est très peu aidée par l'État.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Excéd. brut courant / Produits Fct	22,3%	22,7%	22,3%	18,4%	19,9%	18,9%
Epargne de gestion / Produits Fct	21,5%	22,1%	20,5%	17,8%	19,6%	18,0%
Epargne brute / Produits Fct	21,1%	21,8%	20,4%	17,7%	19,6%	18,0%
Epargne nette / Produits Fct	18,9%	19,5%	18,4%	17,3%	19,6%	18,0%
Epargne nette / Dép. d'inv. (hors dette)	127,2%	129,0%	76,1%	133,9%	87,5%	46,4%
Emprunt / Dép. d'inv. (hors dette)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Encours au 31/12 / Produits Fct	10,5%	8,2%	0,5%	0,0%	0,0%	0,0%
Annuité / Produits Fct	2,7%	2,7%	2,1%	0,5%	0,0%	0,0%

Loi de finances 2021

Présentation et analyse des articles de la loi de finances 2021 intéressant les communes

Pour l'année 2021, le gouvernement a construit la loi de finances à partir d'une prévision de croissance (évolution PIB LF) de 8% et d'une évolution des prix hors tabac de 0,6 %. Par ailleurs, l'évolution du PIB dit « prévisionnel » pour 2020 a été ramenée, en raison des conséquences de la crise sanitaire à -10% et celle de l'inflation hors tabac a été révisée à 0,2 % pour 2020 (au lieu de 1 % en PLF pour 2020).

S'agissant de l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition (hors TH des habitations principales), elle sera, en 2021, le résultat de l'équation de l'article 99 de la LF 2017 entre l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2019 par rapport à novembre 2020.

A partir des éléments actuellement disponibles, l'actualisation forfaitaire des bases pour 2021 serait quasiment nulle. Elle serait de 0,2% pour les bases d'habitation.

Article 4 : Modernisation des paramètres de la méthode d'évaluation de la valeur locative des établissements industriels et modification du coefficient de revalorisation de la valeur locative de ces établissements

L'article 4 de la loi de finances 2021 constitue un deuxième axe du plan de relance, en proposant un rafraîchissement de la méthode « comptable » d'évaluation des valeurs locatives (taxes foncières et cotisation foncière des entreprises) des établissements industriels. Datant de 1973, les paramètres utilisés n'apparaissaient plus adaptés à la réalité d'aujourd'hui.

Les taux s'appliquant aux différents éléments d'actif sont intégrés dans le Code Général des Impôts (remplaçant les décrets) et passent de 8% à 4% s'agissant des sols et terrains et de 12% à 6% s'agissant des constructions et installations.

Il est à noter que cet allègement des valeurs locatives industrielles n'aura pas d'impact sur la répartition de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dans la mesure où le coefficient s'appliquant aux bases Contribution Foncière des Entreprises (CFE) industrielles est doublé.

Par ailleurs, la revalorisation forfaitaire annuelle de la valeur locative des établissements industriels, actuellement alignée sur celle des locaux d'habitation, est abandonnée au profit d'un dispositif proche de celui utilisé pour les locaux professionnels, donc défavorable aux communes.

Pour les communes et les structures intercommunales, cette réforme de l'évaluation des valeurs locatives foncières des établissements industriels se traduit dès 2021 par des pertes directes de produit fiscal sur la taxe sur le foncier bâti et sur la cotisation foncière des entreprises, lesquelles vont être compensées par l'Etat. Le point III de l'article 4 établit les modalités de compensation de ces pertes fiscales :

- Pour la taxe sur le foncier bâti, la compensation sera égale au produit des bases « perdues » au titre de l'année par le taux de la taxe sur le foncier bâti appliqué en 2020. Pour les communes, ce taux sera majoré du taux départemental de cette même année.
- Pour la contribution foncière des entreprises, la compensation sera égale au produit des bases « perdues » au titre de l'année par le taux de la cotisation foncière des entreprises appliqué en 2020.

Les pertes engendrées par cette réforme sur les différents établissements publics locaux font l'objet d'une compensation budgétaire de la part de l'Etat.

Un effet de bord de cette réforme sur le dispositif de compensation de la suppression de la taxe d'habitation a été identifié et fait l'objet d'un traitement au II de l'article 4. En effet, pour une commune dont le coefficient correcteur est supérieur à 1 (qui reçoit donc un foncier bâti supplémentaire inférieur à sa taxe d'habitation perdue), le mode de calcul du produit de foncier bâti défini à l'article 16 de la loi de finances pour 2020 fait réapparaître, après prise en compte de la nouvelle compensation de foncier bâti industriel, une insuffisance de ressources et inversement, un excès de ressources pour une commune dont le coefficient correcteur est supérieur à 1.

La solution mise en place par le II de l'article 4 de la loi de finances pour 2021 consiste à prendre en compte la nouvelle compensation de foncier bâti dans la détermination du produit de foncier bâti.

Dans les deux cas, il s'agit donc d'ajouter au produit de foncier bâti la nouvelle compensation de foncier bâti pondérée par le coefficient correcteur diminué de 1. Comme par ailleurs, la nouvelle compensation de foncier bâti est versée à la commune, cela revient strictement à appliquer directement le coefficient correcteur à la nouvelle compensation de foncier bâti. Il aurait donc été possible, sans modifier l'article 16 de la loi de finances pour 2020, d'obtenir le même résultat en prévoyant, dans le dispositif de calcul de la compensation au III de l'article 4, de multiplier celle-ci par le coefficient correcteur de la suppression de la taxe d'habitation. Si on fait la somme du produit de FB et de la compensation, on obtient pour les parts relatives à la compensation

Avant la réforme de la taxe d'habitation la compensation liée à la réforme de la taxe foncière industrielle aurait été de 407 468€.

Réforme des taxes foncières Industrielles	Avant réforme	Après réforme	Ecart
bases fiscales pour 19 sites (240 PEV)	5 734 951	2 867 476	50%
taux	14,21%	14,21%	
Produit fiscal	814 937	407 468	-407 468
Compensation réforme des TF industrielles	-00	407 468	
TOTAL après compensation	814 937	814 936	-0

Cependant, la suppression de la taxe d'habitation est compensée partiellement par le transfert du taux de la taxe foncière du département. Le taux de la TF passe de 14.21% de la commune à 33.5% pour le cumul du taux de la commune et du département). De ce fait, la compensation de cette réforme est beaucoup plus importante et s'élève à 960 604€.

Réforme des taxes foncières Industrielles	Avant réforme	Après réforme	Ecart
bases fiscales pour 19 sites (240 PEV)	5 734 951	2 867 476	50%
taux	14,21%	33,50%	
Produit fiscal	814 937	960 604	145 668
Compensation réforme des TF industrielles	-00	960 604	
TOTAL après compensation	814 937	1 921 209	1 106 272

Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales

La suppression de la taxe d'habitation

En 2021, comme en 2020, 61% des Marcquois ne paient plus la taxe d'habitation.

Les autres contribuables (les 39% restants) verront diminuer leur TH de 30% en 2021, puis 65% en 2022 et 100% en 2023.

La réforme fiscale pour les communes

Les communes ne percevront plus la TH pour les résidences principales dès 2021. Cette recette sera affectée au budget de l'État en 2021 et 2022.

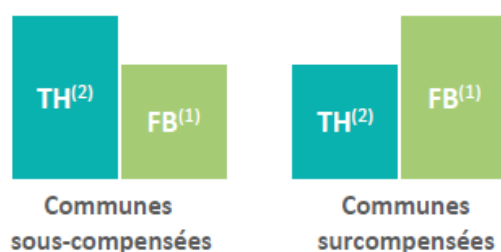
La TH sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants demeurent.

La taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) des départements est transférée aux communes.

Ainsi, en 2021, le taux de FB d'une commune sera égal à la somme du taux FB communal et départemental de 2020. Pour les années suivantes, les communes conservent leur pouvoir de vote de taux sur le FB sur la base de ce taux global.

Bases Foncières 2020					
	Bases Nettes	Taux 2019	Produits	dont TF habitation	dont TF industrielle
Commune	56 901 252	14,21%	8 085 667,91	7 270 731,37	814 936,54
Département	55 535 034	19,29%	10 712 708,06	9 606 436,01	1 106 272,05
TOTAL	56 114 555,13	33,50%	18 798 375,97	16 877 167,38	1 921 208,59

Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune prise individuellement.



⁽¹⁾ Bases FB 2020 département x Taux FB 2020 département

⁽²⁾ Bases TH 2020 commune x Taux TH 2017 commune

Pour gérer ces déséquilibres, un coefficient correcteur est mis en place.

Contrairement aux réformes fiscales précédentes, il ne s'agit pas d'un fonds spécifique mais d'un mécanisme de correction du produit de FB à percevoir par la commune.

$$1 + \frac{\text{Ecart de produit entre TH supprimée et FB transféré}}{\text{Produit global (commune + département) de FB 2020}}$$

De son mode de calcul ...résulte un coefficient correcteur :

>1 pour les communes sous compensées

<1 pour les communes surcompensées

Ce coefficient est figé mais le montant corrigé peut évoluer en fonction de la dynamique des bases de FB. En effet, il s'applique sur le produit global de FB hors évolution de taux sur le FB.

Si ce mécanisme est insuffisant pour les communes sous compensées, un complément sera versé par l'État sous forme d'un abondement.

Si ce mécanisme surcompense les communes, un complément sera prélevé par l'État pour financer les communes sous compensées.

À noter, les communes dont la surcompensation est inférieure ou égale à 10 000€ ne sont pas concernées par l'application de ce coefficient correcteur et conservent leur surcompensation.

Taxes d'habitation			
	Bases Nettes	Taux 2017	Produits
Pd T-Habitation Rési Principales (bases 2020 * taux 2017)	54 492 753	27,46%	14 963 709,97
Pd T-Habitation Rési Secondaires	1 578 326	27,46%	433 408,32
Bases TH 2020	56 071 079	27,46%	15 397 118,29

Quels changements pour les ressources communales ?

Le traitement de cette question passe d'abord par la recherche de l'équilibre financier individuel théorique répondant au souci de neutralité de la réforme à l'instant de sa mise en œuvre sur les bases fiscales de 2020 et le taux 2017 de référence.

Les tableaux ci-après présentent le montage substitutif pour Marcq-en-Barœul avec les bases fiscales et la réforme de la taxe foncière industrielle.

Approche complete	Avant réforme	Après réforme	Ecart	Gain
Pd Foncière Bâti habitation	7 270 731,37	16 877 167,38	9 606 436,01	9 760 603,51
Pd Foncier des industries	814 936,54	960 604,29	145 667,76	
Pd T-Habitation Rési Principales (bases 2020 * taux 2017)	14 963 709,97	0	-14 963 709,97	Perte
Pd T-Habitation Rési Secondaires	433 408,32	433 408,32	-00	-16 049 904,97
TFNB	38 635,00	38 635,00		
Compensation T-Habitation revenus modestes 2020 pour 2021	1 086 195,00	0	-1 086 195,00	Coef Correcteur TH
Compensation TF	21 017,00	29 516,74	8 499,74	1,276099214
TOTAL avant neutralisation	24 628 633,20	18 339 331,74	-6 289 301,47	
Compensation Réforme TH sur la TF habitation	0	5 328 697,17	5 328 697,17	
Compensation réforme TF industrielles	0	960 604,29	960 604,29	
Total des compensations		6 289 301,47	6 289 301,47	
TOTAL après compensations	24 628 633,20	24 628 633,20	-00	

Avant les réformes (TH et TF industrielle), Marcq-en-Barœul percevait 24,6M€ de produits fiscaux élargis. Après la réforme, la Ville percevrait, sans compensation/correction, 18,3M€ de produits fiscaux. L'écart est négatif de 6,28M€.

En contrepartie du produit fiscal perdu, les collectivités concernées recevront des recettes compensatoires provenant soit du budget de l'Etat, soit d'autres collectivités locales, soit des deux.

Qu'en sera-t-il les années suivantes ? En restant optimiste, conformément aux promesses du Gouvernement, la compensation serait compensée à l'euro près. Qu'en sera-t-il à moyen-long terme ? Une loi de finances peut modifier la règle. L'équilibre général de correction des écarts est fortement dépendant de l'abondement par l'État et des communes surcompensées.

Cette compensation/correction devrait, selon le Gouvernement, bénéficier du dynamisme des bases à court terme. L'évolution du taux d'imposition n'aura pas d'incidence sur cette compensation, qui ne sera plus un levier fiscal pour les communes.

Avant, 1% d'impôt permettait d'augmenter les recettes de 235K€, après la réforme : 178K€. Il n'est pas sans compter des réactions des Villes « surcompensées », qui vont voir leurs augmentations des taux d'impositions profiter également aux communes sous-compensées (augmentations payées par leurs propres contribuables, qui ne verront pas la totalité de l'augmentation revenir à la commune).

Il ne faut pas compter sur la future réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation reportée à 2026, à l'instar de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels, qui gèlerait, autant faire se peut, les bases ou le produit de la fiscalité locale. Il ne resterait plus que le taux des taxes foncières pour équilibrer les besoins supplémentaires de la section de fonctionnement des collectivités.

Taxation sur les résidences secondaires

Ce ne sera pas, à proprement parler, un morceau de taxe d'habitation puisque celle-ci va être totalement supprimée.

L'imposition sur les résidences secondaires, qui représente aujourd'hui un produit d'environ 2,6 milliards d'euros, sera donc rebaptisée. Elle sera renommée THRS pour Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Elle sera assise sur les valeurs locatives de la taxe foncière. Il reviendra au propriétaire de déclarer sa résidence (principale ou secondaire). Un dispositif empêchera les communes dotées de seulement quelques résidences secondaires – voire une seule – de faire subir une pression fiscale excessive sur celles-ci.

La Ville de Marcq-en-Barœul dispose de 17 663 logements imposés à la TH, dont 2,3% de résidences secondaires qui représentent 433K€ de produit fiscal TH.

La réforme en chiffres

	Nombre de foyers soumis à la Taxe d'habitation pour résidence principale	Nombre de foyers exonérés de la Taxe d'habitation (avant la réforme) (1)	%	Nombre de foyers concernés par la 1er réforme de la TH (80% des Français les plus modestes) entre 2018 et 2020 (2)	%	Cumul des exonérations (1+2)	%	Nombre de foyers concernés par la 2ème réforme de la TH (20% des Français les plus aisés) entre 2021 et 2023	%
Région HDFrance	1 102 456	221 998	20%	668 031	61%	890 029	81%	212 427	19%
Marcq-en-Barœul	17 252	2 139	12%	8 325	48%	10 464	61%	6 788	39%

Les effets collatéraux de la réforme

La décision de supprimer la taxe d'habitation "entraîne une perturbation considérable des indicateurs financiers existants". Selon l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales, 14 indicateurs (par exemple les potentiels financier et fiscal, l'effort fiscal, ou encore le coefficient d'intégration fiscale), seront ainsi directement impactés par la future réforme fiscale liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le risque est lié à un changement éventuel de la répartition des dotations de péréquations verticales ou horizontales.

Article 13 : Simplification de la taxation de l'électricité

L'article 13 de la loi de finances 2021 organise la simplification de la taxation de l'électricité par le regroupement de sa gestion au sein d'un guichet unique à la DGFIP. Les collectivités et leurs groupements qui disposaient encore d'un pouvoir de modulation des tarifs de la taxe le perdront. Le but de la réforme est d'en simplifier le recouvrement et de procéder à une harmonisation des tarifs ; elle sera mise en œuvre en trois étapes :

- Alignement des dispositifs juridiques, notamment des tarifs, de la taxe intérieure de consommation finale d'électricité et des taxes communales et départementales au 1er janvier 2021 ;
- Transfert de la gestion de la taxe intérieure et des taxes départementales à la DGFIP et nouvel alignement pour les taxes communales au 1er janvier 2022 ;
- Transfert de la gestion des taxes communales au 1er janvier 2023.

Les taxes communales et départementales seront devenues des parts communales et départementales de la taxe intérieure.

Nous restons vigilants sur l'application de cet article 13, car cette recette n'est pas négligeable pour la ville.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TLE/TCFE	720 000	706 764	650 000	650 000	701 000,00

Article 22 : Fixation pour 2021 de la dotation globale de fonctionnement et des variables d'ajustement

L'article 22 de la loi de finances 2021 fixe le montant de la DGF à 26 756,4 M€, en diminution de 90,5 M€ par rapport à 2020. À périmètre constant, la DGF est stable. L'évolution des prix hors tabac pour 2021 étant estimée à 0,6%, la valeur constante de la DGF poursuit sa dégradation sur un rythme modéré.

Cette année encore, aucun abondement externe ne vient renforcer la DGF pour alimenter la péréquation. L'augmentation de cette dernière, prévue à l'article 58 de la LF, est donc totalement financée par redéploiement interne. 6. Rappelons que jusqu'en 2018, ces augmentations étaient financées pour moitié par des crédits externes à la DGF, mais tout de même déjà acquis aux collectivités. Christine Pires Beaune l'a précisé en Commission des finances à propos du renforcement de l'effort de solidarité au sein des concours financiers de l'État, « on prétend ensuite que l'État fait un effort : non, l'État ne fait pas d'effort, ce sont les collectivités qui financent la solidarité ».

Cette année encore la dotation d'ajustement se limite à la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et à la dotation pour transfert de compensations fiscales (dite dotation carré), mais seuls les départements et les régions seront mis à contribution.

Le tableau des transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales présenté par le Gouvernement au Comité des finances locales retrace l'évolution des différents concours sans présenter de manière claire la mécanique de détermination de l'enveloppe des compensations ajustées, devenue largement discrétionnaire.

À partir de ces éléments, on détermine une évolution de la dotation d'ajustement pour 2021 qui se fixe à -1,37%. Le détail de cette évolution est le suivant :

	LF 2020	LF 2021	Var	Évol
DAJ	3 653	3 603	-50	-1,37%
DCRTP Communes & EPCI	1 145	1 145	0	0,00%
DCRTP FDTP (Com & EPCI)	284	284	0	0,00%
DCRTP des Départements	1 273	1 268	-5	-0,39%
DCTCE-FDL des Départements	393	373	-20	-5,09%
DCRTP des Régions	500	492	-8	-1,50%
DCTCE-FDL des Régions	59	41	-18	-29,84%

Le point III de l'article 22 du projet de loi de finances pour 2021 établit les modalités de répartition de ces minorations entre les collectivités. Les minorations seront proportionnelles aux recettes réelles de fonctionnement figurant dans les derniers comptes de gestion disponibles dans la limite des différentes enveloppes.

Article 58 : Répartition de la dotation globale de fonctionnement

L'article 58 de la loi de finances 2021 propose des aménagements au dispositif DGF des collectivités territoriales et de leurs EPCI.

S'agissant de la DGF des communes, le 1° du I de l'article 58 fixe le niveau de l'augmentation minimale des dotations de péréquation. Ainsi, l'augmentation minimale de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation Solidarité Rurale pour 2021 sera identique à celle de 2020 et 2019, soit +90 M€ chacune, financée exclusivement par redéploiement interne.

En son point II, l'article 58 prévoit les modalités d'ajustement du calcul des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation pour tirer les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale et de la réforme des valeurs locatives foncières (à noter que ces aménagements n'étaient indispensables que l'année prochaine car ils ne s'appliqueront qu'à compter du 1er janvier 2022).

Les projections pour 2021 font apparaître une baisse de 200K€ pour Marcq-en-Barœul

DGF et FONDS DE PEREQUATION										
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evol	
Dotation forfaitaire (DF)	4 407	3 469	2 479	1 916	1 818	1 662	1 550	1 400	-150	
+ Dotation aménagement (DNP)	799	649	513	469	474	426	383	333	-50	
= DGF	5 206	4 118	2 992	2 385	2 292	2 088	1 933	1 733	-200	

Projection synthétique du Budget Primitif 2021 de la Ville

Les principales recettes financières de la commune

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
Impôts Locaux	22 349 684	22 592 051	22 817 972	22 413 880	22 418 620	23 041 923	23 430 753	18 309 814
A. Compensation	7 900 000	7 900 000	7 900 000	7 950 000	8 000 000	8 003 828	8 003 828	8 003 828
DSC	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	540 000	562 289	562 289
FPIC	-	324 177	360 000	360 000	500 000	500 000	489 295	489 295
TLE/TCFE	650 000	650 000	650 000	650 000	650 000	650 000	700 000	675 000
Dt de Mutation (DMTO)	1 700 000	1 650 000	1 650 000	2 000 000	2 100 000	2 400 000	2 000 000	2 000 000
D. Forfaitaire / DGF	4 500 000	3 448 623	2 471 221	1 904 236	1 765 539	1 693 117	1 550 492	1 400 000
DNP / DGF	226 000	325 000	425 000	425 000	425 000	425 000	383 722	333 000
DC RTP	50 000	30 000	19 000	19 000	8 000	-	-	-
DC TF	35 000	19 769	13 000	13 000	13 000	15 000	19 000	990 121
DC TH (73)	626 000	617 375	587 492	587 492	768 880	994 823	1 054 081	5 328 697
	38 536 684	38 056 995	37 393 685	36 822 608	37 149 039	38 263 691	38 193 460	38 092 044

À ce stade de la préparation budgétaire, les principales recettes réelles de fonctionnement diminuent de 0,27% entre le BP 2020 et 2021.

La réforme de la taxe d'habitation et sa suppression, la baisse des impôts à la production (taxe foncière du bâti industriel) porte atteinte à l'autonomie financière et fiscale de Marcq-en-Barœul.

Il a été développé précédemment les nouvelles compensations liées à la suppression de la TH et à la réforme des impôts à la production.

Même si les élus locaux et les associations ont pris acte de la compensation par l'Etat, des inquiétudes subsistent quant à l'autonomie des collectivités territoriales. En effet, il résulte de la mise en œuvre de la suppression de la TH et de la réduction des impôts à la production, une réelle instabilité des règles fiscales. Le dispositif de « neutralisation » de la réduction des impôts garantira certes une compensation aux communes, mais, dans le même temps, leur pouvoir sur la modulation des taux sera amputé. C'est dans ce contexte que les associations d'élus attendent de l'Etat qu'il compense non seulement l'évolution des bases fiscales concernées par les réformes, mais aussi celle des taux qui s'appliquent à celles-ci, afin de préserver l'autonomie fiscale et financière des collectivités.

Les deux approches suivantes démontrent l'atteinte à l'autonomie financière et fiscale de Marcq-en-Barœul.

1. L'impact de la progression du taux de fiscalité ou des bases fiscales de 1%
Auparavant, une évolution de 1% permettait de voir progresser les recettes fiscales de 230 473€. A partir de 2021, elles ne progresseront plus que de 178 378€, soit en recul de 52 095€.
2. Avant ces réformes, la Ville bénéficiait de 1,1M€ de compensations de l'Etat. Après la réforme, elles seront portées à 6,3M€ (+5,2M€).

Approche complete	Avant réforme	Après réforme
TH	15 397 118,29	433 408,32
TFB dont réforme TF indust	8 085 667,91	17 837 771,68
TFNB	38 635,00	38 635,00
Compensations TH	1 086 195,00	6 318 818,21
Compensation TF industrielle	-00	
Compensations TF exo	21 017,00	
TOTAL avant neutralisation	24 628 633,20	24 628 633,20
dont compensations	1 107 212,00	6 318 818,21
sur les pdts de la fiscalité	4,5%	25,7%
sur le budget	2%	13%

La dépendance de la Ville aux compensations de l'État va passer, sur les produits de la fiscalité, de 4,5% à 25,7% (de 2% à 13% sur les recettes réelles de fonctionnement).

Ces deux approches démontrent la perte d'autonomie financière et fiscale de la Ville, de la perte du dynamisme des recettes avec la crainte de voir ces compensations faire l'objet d'arbitrage à la baisse de l'État à moyen terme.

Les ressources humaines

La Ville mène une politique en matière de ressources humaines tournée vers la qualité de service rendu aux habitants, avec le souci constant d'une maîtrise de la masse salariale et de ses effectifs.

Poste important de dépense, la masse salariale doit connaître une évolution contenue.

STRUCTURE DES EFFECTIFS PERMANENTS RÉMUNÉRÉS AU 31 DÉCEMBRE

Par catégorie

2017						
RÉPARTITION PAR CATÉGORIE	HOMMES	FEMMES	TOTAL	RÉPARTITION		%
CATEGORIE A	20	25	45	44.44%	55.56%	7.71%
CATEGORIE B	39	62	101	38.61%	61.39%	17.29%
CATEGORIE C	174	264	438	39.73%	60.27%	75.00%
TOTAL A B C	233	351	584	39.90%	60.11%	100,00%
2018						
CATEGORIE A	21	25	46	45.66%	54.35%	7.54%
CATEGORIE B	38	59	97	39.18%	60.83%	15.90%
CATEGORIE C	196	271	467	41.97%	58.03%	76.56%
TOTAL A B C	255	355	610	41.81%	58.20%	100,00%
2019						
CATEGORIE A	21	29	50	42.00%	58.00%	8.22%
CATEGORIE B	41	59	100	41.00%	59.00%	16.45%
CATEGORIE C	183	275	458	39.95%	60.04%	75.33%
TOTAL A B C	245	363	608	40.30%	59.70%	100,00%
2020						
CATEGORIE A	21	30	51	41.17%	58.83%	8.49%
CATEGORIE B	37	58	95	38.94%	61.06%	15.81%
CATEGORIE C	179	276	455	39.34%	60.66%	75.70%
TOTAL A B C	237	364	601	39.44%	60.56%	100,00%

Par statut

2017

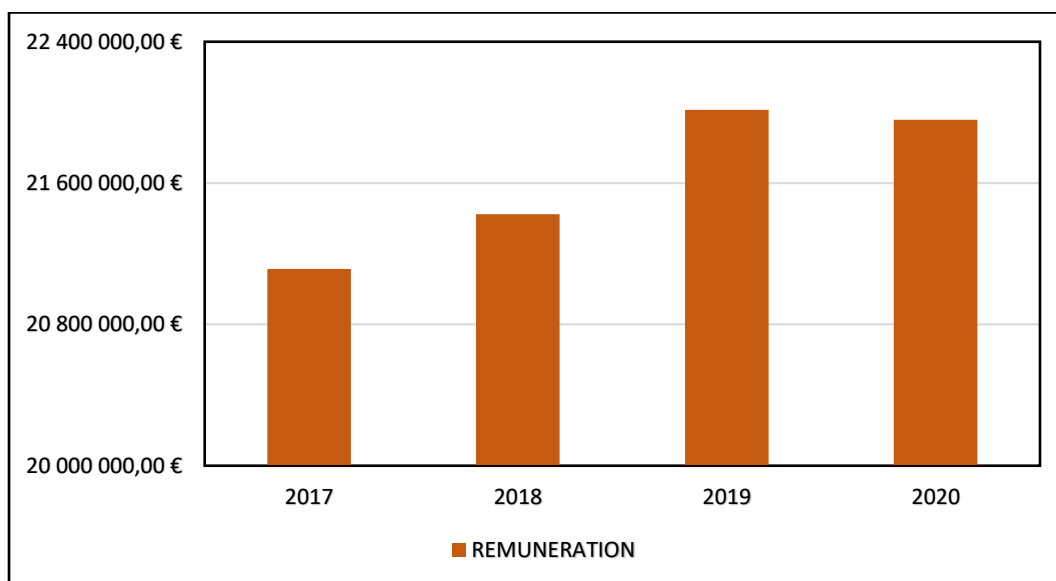
RÉPARTITION PAR STATUT	HOMMES	FEMMES	TOTAL	RÉPARTITION		%
TITULAIRES/STAGIAIRES	216	324	540	40.00%	60.00%	92.47%
CONTRACTUELS	17	27	44	38.64%	61.36%	7.53%
TOTAL	233	351	584	39.90%	60.10%	100,00%
2018						
TITULAIRES/STAGIAIRES	216	324	540	40,00%	60,00%	88.52%
CONTRACTUELS	39	31	70	55.71%	44.29%	11.48%
TOTAL	255	355	610	41.80%	58.20%	100,00%
2019						
TITULAIRES/STAGIAIRES	213	323	536	39.73%	60.27%	88.16%
CONTRACTUELS	32	40	72	44.44%	55.56%	11.84%
TOTAL	245	363	608	40.30%	59.70%	100,00%
2020						
TITULAIRES/STAGIAIRES	210	331	541	38.82%	61.19%	90.02%
CONTRACTUELS	27	33	60	45.00%	55.00%	9.98%
TOTAL	237	364	601	39.44%	60.56%	100,00%

Bilan du recrutement externe, interne :

	2017	2018	2019	2020
Recrutement en externe sur postes permanents	16	22	19	30 (dont 8 crèche petite Buissonnière)
Recrutement en interne sur postes permanents	10	13	17	9

- L'écart relatif au recrutement interne sur postes permanents entre 2019 et 2020 s'explique par les périodes de crise sanitaire.

La masse salariale de 2017 à 2020 des effectifs permanents



- L'écart constaté entre 2018 et 2019 s'explique par la reprise en régie de la crèche familiale, par la mise en œuvre des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations et par l'attribution du nouveau régime indemnitaire aux agents de catégorie C.
- La masse salariale de 2020 intègre la prise en régie de la petite buissonnière, les Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations, ainsi que l'attribution d'une prime exceptionnelle aux agents dans le contexte de la crise sanitaire.

Les évolutions du CA et du BP depuis 2017 :

Les évolutions du CA depuis 2017

CA 2017 :	25 270 000 €	}	
CA 2018 :	25 308 512 €		+ 0,15%
CA 2019 :	25 845 300 €		+ 2,12%
CA 2020 :	26 380 000 €		+ 2.08%

Les évolutions du BP depuis 2017

BP 2017 :	25 187 658 €	}	
BP 2018 :	25 567 350 €		+ 1,50 %
BP 2019 :	26 155 399 €		+ 2,3%
BP 2020 :	26 601 727 €		+ 1.70% avec la crèche familiale
BP 2021 :	26 920 948 €		+ 1.20%

LA STRUCTURE DES EFFECTIFS PERMANENTS ET NON PERMANENTS

(Focus décembre 2020)

- Les agents stagiaires et titulaires représentent environ 62% des effectifs
- Les agents à temps complet représentent 57 % des effectifs titulaires et contractuels.
- Les agents de catégorie A : 6%
- Les agents de catégorie B : 11%
- Les agents de catégorie C : 75%
- Les agents hors catégorie : 8% (Enseignants, Vacataires et Assistantes Maternelles)

Par Catégorie au 31 Décembre 2020

CATEGORIE	SEXE		TOTAL	%
	H	F		
A	21	32	53	6.08%
B	37	60	97	11.13%
C	237	415	652	74.77%
hors catégorie	26	44	70	8.02%
TOTAL	321	551	872	100,00%

Par Statut au 31 Décembre 2020				
STATUT	SEXE		TOTAL	%
	H	F		
APPRENTIS	3	2	5	0.58%
PROFESSEURS	3	29	32	3.67%
ASSISTANTES MATERNELLES	0	7	7	0.80%
CONTRACTUELS, VACATAIRES	97	190	287	32.92%
STAGIAIRES/TITULAIRE CNRACL	217	315	532	61.00%
TITULAIRES IRCANTEC	1	8	9	1.03%
TOTAL	321	551	872	100,00%

REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL AU 31 DECEMBRE 2020

TEMPS	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	T/S	CT	S/TOT	T/S	CT	S/TOT	T/S	CT	TOT
COMPLET	193	35	228	241	26	267	434	61	495
NON COMPLET	9	80	89	41	190	231	50	270	320
TPS PARTIEL									
50%	0	0	0	1	0	1	1	0	1
80%	3	0	3	46	0	46	49	0	49
90%	1	0	1	6	0	6	7	0	7
TOTAL	206	115	321	335	216	551	541	331	872

T= titulaire S= stagiaire CT= contractuel

**MOYENNE MENSUELLE DE L'ETAT DU PERSONNEL EN ETP ET MOYENNE MENSUELLE
DE LA MASSE SALARIALE**

CATÉGORIE	2020	MOYENNE MENSUELLE MASSE SALARIALE 2020
TITULAIRES/STAGIAIRES	506.12	1 745 868.39
<u>RÉGIME GENERAL</u>		
Apprentis	4.32	4 739.09
Professeurs cantines/études	1.05	3 444.19
En attente concours	3.09	10 221.69
Assistantes maternelles	5.82	19 039.89
CDI/et collab cabinet	7.36	39 366.91
<u>Contractuels autres</u>	123.47	359 788.46
TOTAL Régime Général	145.11	436 600.23
Total global hors stag gratifié	651.23	2 182 468.62
sft/alloc perte emploi/recenseurs		1 557.42
Nombre total d'ETP et MASSE SALARIALE	651.23	2 184 026.04

- Au titre de l'année 2020, 15 agents sont partis en retraite.
- Une moyenne de 651 ETP (506 titulaires et 145 contractuels, vacataires, apprentis, enseignants, assistantes maternelles) en 2020

LA POLITIQUE SOCIALE

Subvention au comité des œuvres sociales

2020 : 200 000 €

Prise en charge des frais liés aux trajets

Le Conseil Municipal a délibéré en 2010 pour la prise en charge des frais liés aux déplacements « domicile-lieu de travail » du personnel municipal et ceci à compter du 1er juillet 2010. Le remboursement est à hauteur de 50% du prix de l'abonnement dans la limite de 86,16€ par mois.

Prévoyance : financement de la protection sociale complémentaire des agents municipaux

Le Conseil Municipal a délibéré en 2020 pour procéder à une revalorisation du montant mensuel de la participation de la collectivité.

Coût annuel 2020 : 57 935€

Prestations d'action sociale en faveur des agents et de leurs enfants

Le Conseil Municipal a délibéré en 2017 pour revaloriser les taux relatifs aux prestations d'action sociale accordées aux agents de la collectivité.

Coût annuel 2020 : 7 917€

Allocation pour enfants handicapés

Le Conseil Municipal a délibéré en 2018 pour participer au versement de l'allocation pour enfants handicapés ou infirmes âgés de moins de 20 ans, à compter du 1er mars 2018
Coût annuel 2020 : 25 468 €

Dispositif de don solidaire de jours de repos

Le Conseil municipal a délibéré en 2017 pour fixer les modalités d'application de la loi du 9 mai 2014 n°2014-459 permettant aux salariés d'offrir des jours de repos à un collègue dont l'enfant souffre d'une maladie ou d'un handicap grave, ou des conséquences d'un accident grave, pour lui donner du temps à consacrer à son enfant malade.

La salle de convivialité à l'espace Quesne

Dans un espace réaménagé à neuf en 2018, la Ville a adapté son offre de restauration, en proposant deux dispositifs aux agents municipaux :

- Un repas traiteur au tarif préférentiel de 4,40 euros, complété par fromage, dessert et café offerts par la Ville
- La possibilité pour les agents d'apporter leur propre repas

Au titre de 2020, 4 798 repas ont été commandés auprès du fournisseur de la Ville, auxquels s'ajoutent 2 350 repas apportés par les agents.
Il est à noter que quarante agents en moyenne fréquentent cet espace de restauration.

LES ORIENTATIONS POUR 2021

L'élaboration du ROB, en termes de masse salariale, s'inscrit, au titre de 2021, dans un contexte d'interrogations et d'incertitudes, résultant de la crise sanitaire.

Les interrogations sont notamment liées à la mobilisation ou pas de moyens supplémentaires pour la mise en œuvre d'actions adaptées à ce contexte spécifique, ou encore à des besoins de renfort, notamment afin de pallier l'absentéisme. Elles sont aussi liées au maintien ou pas de la baisse des heures complémentaires et supplémentaires constatée en 2020 en raison de l'inexistence des manifestations et évènements habituels.

Pour 2021, la Ville sera attentive à sa politique des ressources humaines, en lien avec la mise en œuvre des lignes de gestion devant déterminer les grands axes de pilotage et de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents.

Une attention significative sera portée sur les situations individuelles des agents qui rencontrent des difficultés de santé et les actions de reclassement accompagné seront poursuivies.

Le budget alloué à la prévention sera maintenu dans la perspective de poursuivre la démarche d'amélioration des conditions de travail au sein de la collectivité.

L'évolution de la masse salariale, pour 2021, intègre la mise en œuvre des décisions règlementaires tels les parcours professionnels des carrières et des rémunérations pour les agents des catégories A et C, la

hausse du taux de cotisations, les incidences liées au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ou encore l'organisation des élections, au regard de la nécessaire mobilisation du personnel.

Elle illustre la démarche volontariste de la collectivité envers les agents qu'il s'agisse de procéder à la titularisation de certains agents, de participer à la mutuelle prévoyance, ou de permettre l'indemnisation des jours des comptes épargne temps.

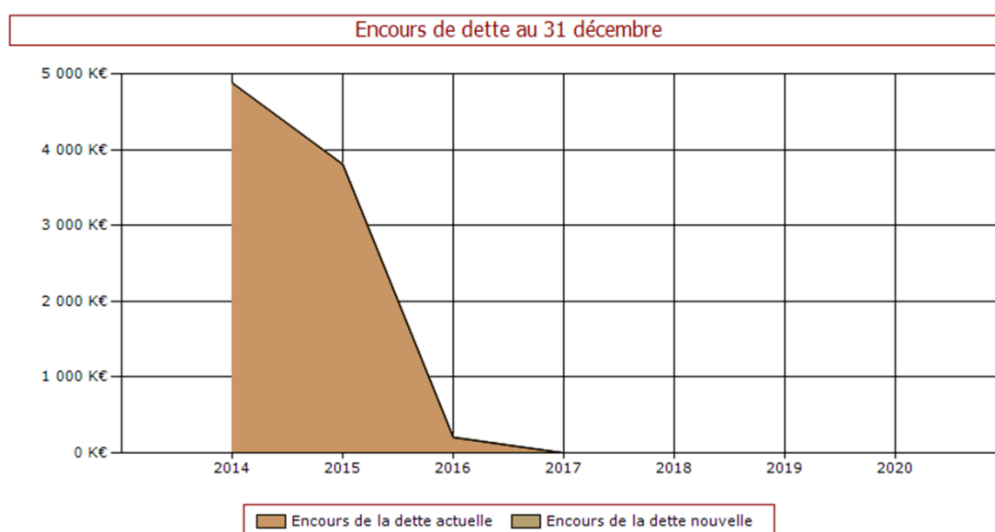
Enfin, elle illustre l'accompagnement des nouveaux équipements dans les domaines de l'éducation, avec l'École Européenne Lille Métropole, de la famille, à travers la crèche la petite Buissonnière, ou encore de la culture avec le carré Saint Joseph et le Pont des Arts.

Elle prend également en compte les orientations impulsées dans le contexte du nouveau mandat que sont la participation citoyenne, la transition écologique ou le développement des moyens dédiés à la tranquillité publique.

Des réflexions sont menées en parallèle, afin d'optimiser et de rationaliser l'organisation de certains services, suite à des mutations ou des départs en retraite.

Analyse de l'évolution de l'encours de la dette

La Ville n'a plus de dette et n'a pas prévu d'emprunter pour financer les investissements de 2021.



Encours de la dette

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours brut au 1er janvier avant transferts	5 906	4 881	3 817	209	0	0	0
+ Transfert d'encours brut	0	0	0	0	0	0	0
= Encours brut au 1er janvier	5 906	4 881	3 817	209	0	0	0
- Remboursement du capital brut	1 024	1 065	918	209	0	0	0
- Remboursement anticipé	0	0	2 690	0	0	0	0
+ Emprunt	0	0	0	0	0	0	0
+ Divers	0	0	1	0	0	0	0
= Variation de l'encours brut	-1 024	-1 065	-3 607	-209	0	0	0
= Encours brut au 31 décembre	4 881	3 817	209	0	0	0	0

Encours de la dette au 1^{er} janvier

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours brut au 1er janvier	5 906	4 881	3 817	209	0	0	0
- Encours de dette récupérable	0	0	0	0	0	0	0
+ Encours tiers	0	0	0	0	0	0	0
= Encours de dette au 1er janvier	5 906	4 881	3 817	209	0	0	0

Analyse de l'encours de la dette

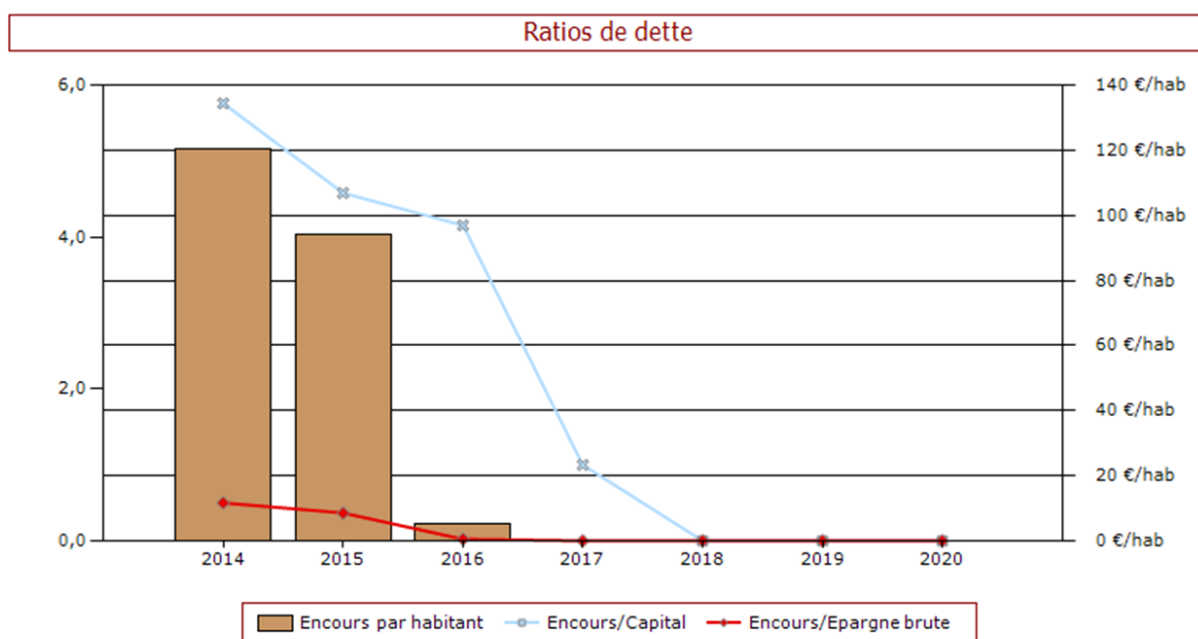
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours brut	4 881	3 817	209	0	0	0	0
= Encours	4 881	3 817	209	0	0	0	0
/ Epargne brute	9 766	10 394	9 717	8 290	9 113	8 459	6 922
= Encours / Epargne brute	0,5	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Ratios de dette

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours / Capital (en années)	5,8	4,6	4,2	1,0	0,0	0,0	0,0
Encours par habitant	120,6	94,2	5,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Encours / Produits de fonctionnement	10,5%	8,2%	0,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Analyse des taux d'intérêts

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Intérêts	223	173	41	4	0	0	0
/ Encours au 01/01	5 906	4 881	3 817	209	0	0	0
= Taux d'intérêt instantané	3,78%	3,55%	1,08%	1,68%	0,00%	0,00%	0,00%



Les grandes orientations des actions 2021

LA SÉCURITE ET LA TRANQUILLITÉ URBAINE

L'année 2020 aura été marquée par une crise sanitaire sans précédent obligeant les services publics à adapter leur organisation de travail. Il faut néanmoins souligner que, dans ce contexte, la police municipale a maintenu sa présence sur le terrain avec les horaires habituels.

Pour autant, les missions ont dû être adaptées au jour le jour en fonction des événements. En accord avec la direction départementale de la sécurité publique, les moyens ont été entre autres affectés à surveiller les commerces et entreprises fermés, au contrôle du respect des mesures de confinement.

Parallèlement, les effectifs ont tous été mobilisés pour poursuivre les missions habituelles de sécurité et de prévention de la délinquance.

Les mesures de confinement ont été plus difficiles à faire appliquer dans certains quartiers dans lesquels les effectifs ont été confrontés à des tirs de mortier et jets de pierres. La Ville a doté les équipes en conséquence pour faire face à une montée de violence inédite.

La priorité a été donnée aux "affaires urgentes" comme les atteintes aux personnes, les violences conjugales – susceptibles de prendre un tour encore plus dramatique avec le confinement à domicile, les agressions ou encore les accidents de la route.

De nombreux faits ont été résolus grâce au dispositif de vidéoprotection, au professionnalisme des policiers et à leur rapidité d'exécution.

Dans ce contexte, les effectifs de nuit seront augmentés de deux policiers en 2021. La Ville passera dès lors d'un effectif global de 34 à 36 agents, mais, il s'agira aussi d'ajouter des zones de vidéoprotection sur de nouveaux secteurs couplés à un logiciel qui permettra d'effectuer des relectures plus rapidement.

Enfin pour assurer la sécurité des agents, il est prévu de changer les revolvers par des pistolets semi-automatiques, et également de changer les caméras individuelles épinglées sur l'uniforme des agents qui enregistrent les interventions.

La brigade moto est une force d'intervention rapide, et est composée de cinq motards. Il est prévu au plan pluriannuel d'investissement le remplacement d'une moto chaque année : une nouvelle sera achetée en 2021.

La sécurité n'est plus seulement l'affaire de spécialistes C'est l'affaire de tous. Il existe des moyens techniques, peu coûteux, abordables et efficaces qui repoussent et retardent les cambriolages et vols de véhicules.

Il sera fait appel à la participation citoyenne en invitant les marquois à s'équiper d'alarme d'habitation et de canne antivol. La Ville prendra une partie de ces frais à sa charge.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Marcq-en-Barœul mène depuis plusieurs années des actions en matière de transition écologique visant à favoriser les mobilités douces, à lutter contre le dérèglement climatique et sur le thème du « consommer et vivre local ».

Ces deux enjeux sont intimement liés et nécessitent de faire évoluer les mentalités par une prise de conscience collective.

Favoriser les mobilités douces

Le véhicule individuel a encore une place sociale très forte. Cette perception évolue cependant et de manière significative par l'utilisation du vélo ou des transports en commun. La Ville a accompagné cette tendance des dernières années en proposant aux habitants une prime d'aide à l'achat d'un vélo (vélo classique ou à assistance électrique) ou d'une trottinette. L'importance des sommes engagées souligne la volonté de la Ville d'œuvrer dans ce sens :

2017 : 175 959€

2019 : 234 170€

2020 : 146 637€

Total de 556 766€ (chiffre au 23 décembre 2020)

En marge de cette prime, des évènementiels sont organisés dont la finalité est d'éveiller les consciences aux émissions à effet de gaz et de l'impact de nos déplacements individuels sur la qualité de l'air et donc de la santé.

La fête du vélo, les ateliers de remise en selle, les ateliers sur les bienfaits du vélo sur la santé, les campagnes promotionnelles en faveur de l'utilisation du vélo... toutes ces actions concourent à repenser nos modes de déplacement.

D'autres actions ont vu le jour : la création de stations de court-voiturage, le développement des arceaux vélos.

En 2021, la Ville poursuivra cette dynamique en confortant toutes les actions visant à privilégier les mobilités douces : l'installation de garages à vélos (à l'entrée des équipements sportifs, dans les quartiers – cette opération se déclinera sur plusieurs années), la fête du vélo, l'installation d'arceaux vélos, des ateliers de remise en selle, et le soutien à l'association ADAV pour son expertise et son accompagnement de la Ville.

Le programme d'entretien et de développement des pistes cyclables, en lien avec la MEL, s'accroîtra notamment dans le cadre d'actions de concertation menées avec la communauté cycliste.

Lutter contre le dérèglement climatique

La Ville de Marcq-en-Barœul compte 400 hectares de terres agricoles, 42 hectares d'espaces verts et 34 parcs et jardins. Elle est riche d'un patrimoine arboricole de plus de 6 000 arbres, regroupant 65 espèces différentes, entretenus par les services municipaux.

Elle compte également plus de 200 parcelles de jardins familiaux regroupés sur 5 sites, permettant de diffuser la pratique de jardinage au naturel, contribuant à la lutte contre la pollution et à l'enrichissement de la biodiversité. À ce titre, les jardins familiaux offrent des îlots de verdure aptes à limiter les effets du réchauffement climatique et à assurer l'équilibre ville / nature.

La Ville a lancé en parallèle un programme de végétalisation des façades sur le domaine privé visant à accroître la présence du végétal au cœur du territoire.

Fidèle à ses politiques menées pour lutter contre le dérèglement climatique qui engendre de fortes chaleurs, des périodes de sécheresse et des phénomènes météorologiques violents, la Ville a également engagé un programme de plantation d'arbres de manière à lutter contre la pollution, réguler la température, fixer les particules fines qui nuisent à la qualité de l'air.

Entre 2020 et 2026, la Ville poursuivra et renforcera son action en plaçant la nature au cœur de tous ses projets pour offrir un cadre de vie plus durable et développer la biodiversité en mettant en place son programme visant à créer une forêt urbaine. L'objectif est de planter 6.000 arbres nouveaux arbres sur le territoire de manière à doubler le patrimoine arboricole.

Au titre de l'année 2021, les projets suivants verront le jour :

- **la poursuite des plantations d'arbres** sur le domaine public de la Ville et, avec leur accord, sur les domaines relevant de la Métropole Européenne de Lille, de l'État, du Département du Nord, de Réseau Ferré de France...
- **Opération « Un arbre aux Marcquois »** : la Ville proposera, à titre gracieux, à l'ensemble des Marcquois un arbre. Aux côtés de la Ville, ils deviendront des acteurs dans la lutte contre l'ensemble des fléaux liés au réchauffement climatique,
- **La création du « Bois des rêves »** : un arbre sera attribué à chaque nouvelle naissance d'un enfant marcquois
- **La participation de la Ville au plan « 1 million d'arbres en Hauts de France 2020 - 2022 »** lancé par la Région Hauts-de-France qui permet d'élargir son plan d'actions et de développer des îlots de fraîcheur en milieu urbain,
- **La participation de l'Université de Lille** avec l'intervention d'un groupe d'étudiants pour accompagner les services municipaux dans le repérage des espaces aptes à recevoir du végétal, dans la consultation des habitants de manière à mieux cerner leur niveau de connaissance sur la problématique du réchauffement climatique et évaluer leurs attentes...
- **La poursuite de la végétalisation des façades** par la création de fosses qui favorisent la nature, la biodiversité en ville et participent également à l'embellissement du cadre de vie,
- **L'organisation d'ateliers** et de temps forts au cours de l'année (film documentaire, atelier sur les marchés de la Ville, échanges de graines...) qui sont des moments de rencontres et d'échanges autour des enjeux sur le réchauffement climatique,
- **Le projet de création de nouveaux jardins familiaux rue Robert Schuman.**
- **Les réflexions relatives à la future maison de la transition écologique**, rue Ducroquet et l'aménagement d'un potager dont la production sera livrée dans les crèches municipales.

Consommer local et vivre responsable

C'est une démarche qui engage chaque habitant à consommer local et vivre de manière responsable. Pour ce faire, la Ville a mis en place des actions et les confortera en 2021 :

- **Le défi zéro déchet des familles** : des familles avec un ou plusieurs enfants, des couples et des célibataires s'engagent chaque année dans ce défi. Ce sont près de 80 familles qui ont participé à la saison 2 du défi zéro déchet (en 2020) avec pour objectif de réduire leurs déchets. Pour y parvenir, environ 45 ateliers par an sont organisés pour apprendre à réaliser soi-même des produits d'entretien, cosmétiques... En moyenne, les familles parviennent à diminuer leurs déchets recyclables de 10 kg par an et par famille et 20 kg par an et par famille pour les déchets non-recyclables. En 2021, une nouvelle édition se mettra en place avec une soirée de lancement et la présentation des nouveaux ateliers (50) qui s'adresseront aux adultes (les familles inscrites au défi), aux enfants et d'autres ateliers ouverts à tous (hors défi zéro déchet des familles). En 2021, un nouveau festival zéro déchet sera créé de manière à ouvrir davantage au grand public la problématique de la réduction de la production de déchets, de la limitation de matière premières... Parallèlement à ces actions, l'opération « zéro déchet commerçants » s'organisera au cours de l'année 2021. Il s'agira de distinguer les commerçants qui sont déjà engagés dans cette démarche et d'accompagner ceux qui souhaitent tendre vers cette labellisation de manière à créer une dynamique sur le territoire.
- **L'implantation de biobox** : ce sont des sites de compostage collectif qui permettent de réduire considérablement nos déchets organiques en les valorisant. Le compost peut être ensuite utilisé pour enrichir la terre et nourrir les sols.

En 2018, 2 biobox ont été installés au jardin partagé, rue de la Briqueterie et au jardin familial, chemin Pierre Clément.

En 2020, 2 nouveaux sites sont équipés de biobox : square Philippe Noiret et à l'entrée du Parc Bériot. En ce qui concerne la biobox de la Briqueterie : 50 foyers inscrits pour un apport volontaire de 50 à 70 kg par semaine. Pour ce qui relève de la biobox au jardin Pierre Clément : 41 foyers inscrits avec un apport volontaire de 40 à 50 kg par semaine.

En 2021, il est prévu d'équiper deux nouveaux quartiers. L'ensemble des sites sont ouverts avec l'aide d'un maître composteur qui accompagne les familles.

- **Propreté urbaine** : parmi les différentes actions, la Ville mènera notamment deux opérations :

- **World Clean Up Day** : cette opération mondiale s'organise chaque année en septembre. Les habitants se regroupent pour procéder à la collecte de déchets dans les différents quartiers de la Ville. Cette manifestation est reconduite en 2021 avec pour objectif d'associer et d'impliquer davantage de Marcquois.

- **Distribution de pochettes-cendriers** auprès des distributeurs de tabac qui les remettront à leurs clients « fumeurs ». À l'occasion du World Clean Up Day, force est de constater le nombre élevé de mégots qui jonchent le sol. L'impact sur notre environnement est catastrophique. En moyenne, il faut 15 ans pour qu'un mégot se dégrade... sans compter qu'ils ont un impact sur notre santé. La Ville mènera donc en 2021 une première action, qui ne sera qu'une première étape !

- **Transition énergétique** :

- **Éclairage public** : la Ville dispose d'un parc d'éclairage public de 6 200 luminaires qu'elle entretient et adapte avec les nouvelles technologies Led afin de limiter sa consommation en électricité et de s'engager dans une démarche de transition écologique.

En 2020, 310 points lumineux répartis dans la ville ont bénéficié d'un remplacement de la lanterne par un appareillage à source Led, moins énergivore. Le quartier du Cheval Blanc a également bénéficié de ce programme puisque l'ensemble de l'éclairage public (100 mats + lanternes) de ce secteur a été changé au profit d'un éclairage Led (consommation électrique divisée par 2).

En 2021, ce programme se poursuivra en s'inscrivant dans le cadre d'un plan pluriannuel.

- **Rénovation énergétique** : Attentive à ses coûts de fonctionnement, la Ville de Marcq-en-Barœul s'investit chaque année pour réduire ses dépenses d'énergie sur le patrimoine existant. Elle privilégie des éclairages sous forme de Led, peu énergivores mais aussi sans entretien. Sur le plan thermique, des mesures sont mises en place pour isoler les bâtiments – plafonds, murs et doubles vitrages. Ces programmes seront reconduits en 2021.

La Ville poursuivra aussi sa démarche en faveur d'une maîtrise de la consommation d'énergie pour répondre aux enjeux environnementaux et socio-économiques. En 2020, il a été procédé au remplacement d'appareils de production de chaleur plus performants (4 sites : groupe scolaire Dolto/Péguy, Centre technique municipal, Stade Niquet et parc du Petit Prince, École Ferry) pour un montant de 110 000 euros. Des subventions ont été sollicitées au titre des certificats d'économie d'énergie qui ont permis d'assurer 25% du financement de ces nouvelles chaudières.

En 2021, ce programme sera renouvelé tout en s'inscrivant également dans le cadre d'un plan pluriannuel.

- **Prime à l'achat de cuves de récupération en eaux pluviales** : cette prime proposée aux habitants sera reconduite en 2021.

- **Restauration scolaire** : la Ville propose aux enfants un repas équilibré : 20 % du menu est issu de l'agriculture biologique. En septembre 2021, il sera procédé au renouvellement du marché.

Au regard des nouvelles influences : privilégier des produits issus des producteurs locaux, proposer moins de viande dans les assiettes... Une attention sera portée dans l'écriture de ce futur marché pour tenir compte des attentes des familles.

Par ailleurs, toutes les actions visant à lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires se poursuivront.

- **Soutien aux associations** : La Ville a demandé à l'association Les Ajoncs de poursuivre son travail d'animation du jardin partagé de la Briqueterie avec des ateliers thématiques.

LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

La Ville de Marcq-en-Barœul a déjà mis en place plusieurs instances et dispositifs visant à faire vivre la démocratie locale qui visent à :

- permettre à la municipalité de présenter les grands projets de la ville aux habitants,
- faciliter les échanges,
- partager un bien commun, un bien précieux : notre Ville,
- faire participer,
- instaurer un dialogue dans la confiance et la transparence.

Pour poursuivre ces objectifs au long cours, la Ville s'appuiera sur les leviers suivants :

ACCOMPAGNER / FAIRE VIVRE LES INSTANCES DE DEMOCRATIE LOCALE

La Ville a institué des instances de participation citoyenne :

- des comités de quartier
- un conseil municipal des enfants
- un conseil des seniors

C'est au cours de l'année 2021 que les comités de quartier ainsi que le conseil des seniors seront renouvelés.

Deux nouvelles instances seront créées : le conseil municipal des jeunes ainsi que le conseil économique et social (le nom définitif de cette dernière instance sera validée au cours du premier semestre).

Le conseil municipal des enfants poursuivra ses travaux pendant cette nouvelle mandature.

Toutes ces instances travailleront désormais sur des thématiques conjointes (sécurité, environnement, loisirs, mobilité...) et se regrouperont une fois par trimestre pour échanger, restituer leurs travaux. Une fois par an, elles présenteront également leurs actions dans le cadre d'un évènement grand public qui se tiendra à la fin du 1er semestre 2021.

Par ailleurs, deux ateliers seront proposés à ces instances : lutte contre les fake news et citoyenneté.

Aux côtés des instances, des outils qui favorisent la participation citoyenne seront reconduits :

- le budget participatif qui est un dispositif majeur car une part du budget de la Ville est mis à leur disposition favorisant l'émergence de projets dans leur quartier (100 000 euros),
- des rencontres de quartier dans un format participatif avec des thématiques (mobilité, sécurité, environnement...),
- des ateliers sur la mobilité,
- des afterwork thématiques,
- des rencontres avec les communautés instameet et snapmeet ,
- des « balades citoyennes » à pied afin d'échanger avec les Marcquois sur la Ville et ses aménagements,
- des balades natures pour découvrir la richesse de la biodiversité dans les Belles-Terres,
- des ateliers « à la découverte du patrimoine local ».

Pour accompagner et faire vivre les instances de démocratie participative, un budget de 110 000 euros est envisagé.

ANIMER LA COMMUNAUTÉ CYCLISTE

Les balades citoyennes avec la communauté cycliste se poursuivront en 2021 pour mieux faire connaître le patrimoine local, les parcs et jardins.

Cette communauté sera régulièrement consultée pour diagnostiquer le territoire de manière à faciliter les déplacements à vélo.

LUTTER CONTRE LES DÉCHETS : PROPRETÉ URBAINE

Des actions seront menées dans la ville en lien avec les comités de quartier, le conseil des jeunes... pour sensibiliser les habitants à la propreté urbaine. Ce thème est une occurrence dans les comités de quartier aussi. C'est dans le cadre de ces structures que des actions seront menées pour agir au plus près des habitants.

FAIRE PARTICIPER LES HABITANTS À DES PROJETS STRUCTURANTS

En 2021, des ateliers de codesign seront organisés avec les habitants sur les projets structurants suivants:

- le jardin des senteurs, rue Delcenserie
- la maison de la transition écologique
- le square d'Ealing
- la requalification de la rue du Collège qui a pour particularité d'être pilotée par la MEL et fait l'objet d'un plan pluriannuel.

INTÉGRER UN RÉSEAU DE PARTAGE DE LA CULTURE DE LA PARTICIPATION

En 2021, la Ville intégrera le Think Tank « Décider Ensemble » qui vise à diffuser la culture de la participation. Cette adhésion permet d'avoir accès à des études, des notes... qui abordent des thématiques de participation, de concertation et de dialogue

ANIMATION DE PROXIMITÉ ET VIE ASSOCIATIVE

Des animations de proximité empêchées et une vie associative au ralenti

Comme dans beaucoup de secteurs de la vie sociale, la crise sanitaire a touché la vie associative et l'animation dans les quartiers.

En effet, sur l'année 2020, aucune manifestation n'a pu être organisée, et les associations ont vu leurs activités se réduire à l'arrêt complètement.

Ce sont surtout, les associations d'animation de quartier en partenariat avec la Ville qui organisent leurs vide-greniers (en temps normal, 11 vide-greniers se déroulent à partir du printemps jusqu'à la fin du mois de septembre).

Ces manifestations qui animent les quartiers sont très souvent source de revenus et permettent aux associations de proposer par la suite des projets dans leur quartier. Cette année, suite à la crise sanitaire, aucun vide-grenier n'a pu être organisé.

Concernant certaines de ces associations qui proposent des activités, celles-ci ont pu reprendre leurs activités en septembre en adoptant un protocole sanitaire, mais l'annonce du re confinement a mis fin à cette timide reprise.

Le constat est que les associations d'animation de quartier sont inquiètes par rapport à la viabilité de leur association, sont très prudentes quant à l'organisation de prochaines manifestations.

Malgré ces annulations et cette situation inédite, la Ville soutiendra les activités associatives et de proximité.

Ceci oblige à repenser l'organisation, le format des manifestations, accompagner et soutenir les associations par un partenariat renforcé.

Il s'agira aussi de maintenir le lien social en dépit de ce contexte.

RELATIONS INTERNATIONALES

Des rencontres et manifestations protocolaires à l'arrêt

En raison de la crise sanitaire liée à cette pandémie, aucune manifestation ou actions récurrentes n'ont pu être organisées. Ainsi, ont été annulées, l'organisation avec la ville de Gladbeck d'un séjour mini-camp, la réception des collégiens, ou encore la fête de l'Europe, Également, sur l'année 2020, étaient prévus l'Euromeeting ainsi que l'anniversaire de jumelage avec la Ville de Poggibonsi qui n'ont pas pu se dérouler.

Concernant les associations du pôle de langues, certaines d'entre elles ont pu organiser assez rapidement des cours à distance avec leurs adhérents. Pour d'autres, l'apprentissage de ces nouveaux outils informatique reste complexe à appréhender, impactant sur un déficit au niveau de leurs inscriptions et de ce fait un manque à gagner.

Toutefois, pour nombreux d'entre-elles les professeurs ont pu bénéficier du chômage partiel.

La Ville, en 2021, axera ses efforts et son accompagnement auprès des associations de jumelage au sein du pôle de langues en effectuant une étude de faisabilité concernant la transformation de salles au dernier étage et des travaux de peinture au premier étage.

ENSEIGNEMENT

Faire de Marcq-en-Barœul à travers ses écoles publiques un pôle d'excellence éducatif

Le budget 2021 sera marqué par la nécessité de faire face à la crise sanitaire et aux besoins de sécurisation des espaces de vie des enfants. Pour autant, la Ville ne renoncera pas à mener une politique éducative ambitieuse en faveur des jeunes marcquois.

Faire face à la crise sanitaire

Le budget en matière des produits d'hygiène et d'entretien sera doublé et permettra de mettre en application les différents protocoles sanitaires dans tous les bâtiments municipaux afin d'assurer un maximum de sécurité sanitaire pour tous les usagers et le personnel municipal.

Cet effort mis en œuvre depuis le printemps dernier a évité de fermer des écoles et permis aux familles de reprendre leurs activités professionnelles sereinement.

L'École Européenne Lille Métropole

Le budget 2021 sera marqué par la montée en puissance de l'École Européenne Lille Métropole, neuvième groupe scolaire public de la commune et la mise en place de son co-financement avec les collectivités territoriales partenaires.

Deux nouvelles classes seront équipées pour la rentrée de septembre afin d'accueillir les nouveaux élèves.

Un patrimoine scolaire modernisé et adapté aux nouvelles contraintes

La Ville prolongera son programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement du patrimoine scolaire qui vise à améliorer les conditions d'accueil de tous les élèves et les recherches d'économie d'énergie.

L'accueil des publics porteurs de handicap

Ce programme se traduira par la mise aux normes de nouveaux bâtiments permettant d'accueillir les enfants porteurs de handicap conformément à l'engagement pris par le Conseil Municipal.

Une préoccupation renforcée en matière de sécurité

À l'appui des diagnostics de mise en sûreté fournis par les établissements scolaires, l'effort portera, de nouveau sur l'amélioration la sécurisation des espaces scolaires avec notamment un programme de mise à disposition des directeurs d'école d'un système d'alerte anti-attentat complémentaire aux dispositifs existants.

L'embellissement du cadre de vie des enfants

Le programme pluriannuel d'équipement en préaux pour les écoles maternelles qui n'en sont pas encore pourvues permettra aux enfants de pouvoir bénéficier de pause récréative sans contraintes météorologiques

Une politique éducative ambitieuse confirmée

La Ville continuera de mettre à la disposition de la communauté éducative les moyens nécessaires et concrets afin de favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants marquois.

L'amélioration de la prise en main des outils numériques par les élèves et les enseignants s'est révélée indispensable pendant la crise sanitaire et l'installation des classes virtuelles utiles pour maintenir les liens entre les professeurs et leurs élèves. Le plan informatique sera donc renforcé avec la mise à disposition d'ordinateurs en fond de classe en complément des salles informatiques et des tableaux blancs interactif déjà déployées dans toutes les classes élémentaires. Des tablettes numériques seront déployées pour les écoles maternelles qui développeront des projets autour de la thématique

L'ensemble des activités périscolaires seront confortées et développées en 2021.

Les garderies du soir sont reconnues et conventionnées par l'Etat et subventionnées par la CAF. Chaque enfant accueilli bénéficie d'activités variées et ludiques, encadrées par du personnel compétent.

Depuis octobre 2020, un temps d'initiation à la langue anglaise a été mis en place pour renforcer l'attractivité des écoles publiques et favoriser l'apprentissage des langues dans nos écoles.

En 2020, les animations étaient en lien avec le thème proposé « le design » dans le cadre de la manifestation « Lille, capitale du design ». En raison de la crise sanitaire, ce thème est reconduit.

Des actions éducatives municipales sont prolongées et adaptées aux circonstances : un fruit à la récré, la semaine du goût,...

Enfin la Ville a souhaité maintenir les départs des enfants en classe de découverte : 4 séjours à la découverte du littoral de notre région sont proposés aux classes de CM2.

Un service de restauration innovant

La Ville propose aux enfants un repas équilibré, avec chaque jour, 20% du menu issu de l'agriculture biologique. La qualité des produits est une exigence forte : des produits labellisés, frais, de saison dans le respect des principes du développement durable et de l'équilibre alimentaire, des produits issus très majoritairement d'éleveurs, de maraichers, de producteurs régionaux.

La Ville renouvellera son appel d'offre à compter du 1er septembre 2021. Elle a entrepris une démarche participative pour mieux cerner les enjeux et les attentes envers le service de restauration scolaire pour les quatre années à venir. Elus et représentants de parents d'élèves sont associés pour réaliser un cahier des charges innovant qui prendra en compte les besoins sociétaux, environnementaux et nutritionnel tout en garantissant des dépenses maîtrisées et un égal accès.

Un accès privilégié à la citoyenneté

Les actions du Conseil Municipal des Enfants offrent une implication directe des jeunes élus dans le domaine de la protection de l'environnement, le respect d'autrui, les problématiques de la cité, les droits et devoirs de chaque citoyen.

Les actions retenues, pour la durée du mandat, sont : lutte contre le harcèlement, soutien aux associations d'aides aux démunis, lutte contre le gaspillage, projets de développement durable qui seront soumis aux votes des marcquois dans le cadre du budget participatif.

En fin d'année sera élu un nouveau Conseil Municipal des Enfants.

ACTIONS ECONOMIQUES - EMPLOI

La Ville poursuivra son soutien aux commerçants et artisans marcquois, acteurs essentiels de la vie de la cité tout en adaptant son programme d'actions au contexte sanitaire.

À ce titre, le budget permettra principalement de continuer à financer les aides directes mises en place pour aider les commerçants et les artisans dans leurs travaux d'aménagement, de sécurisation ou d'accessibilité de leur local commercial. Cette politique sera renforcée, avec la signature d'un avenant à la convention régionale de partenariat, permettant ainsi à la Ville d'être davantage présente aux côtés des petits commerces.

« Label Marcq », le Salon des artisans et commerçants sera organisé, avec la volonté réaffirmée de mettre en avant la diversité du tissu commercial local et le savoir-faire des artisans marcquois.

Les différentes animations commerciales qui rythment l'année sont reconduites avec le souci de développer un lien social au service des quartiers : jeux concours, animation de Noël...

Le partenariat avec Enseignes de Marcq sera poursuivi. Cette association forte de ses 180 adhérents joue un rôle de proximité indispensable et développe des actions commerciales tout au long de l'année.

Il en est de même avec l'aide technique et logistique apporté au village des artisans d'art du Septentrion, dans le cadre des Journées Européenne des Métiers d'Art et des animations de fin d'année.

Les « matinales du club commerce », seront reconduites car elles constituent un temps d'échange indispensable pour les commerçants, qui y trouvent des apports techniques pour le développement de leurs activités.

Les entreprises marcquoises seront également conviées à différentes manifestations, qu'elles soient professionnelles (comme les réunions du club entreprendre), ou conviviales, comme les olympiades inter-entreprises.

Les événements en faveur de l'emploi restent conséquents : les villages de l'emploi, le forum de l'entreprise et de l'emploi, les jobs dating thématiques, les partenariats engagés avec la Maison de l'emploi, Pôle emploi et les acteurs économiques locaux.

A ces actions s'ajoute la promotion et l'animation de la plateforme « Mon job à Marcq », site internet permettant d'apporter une réponse en « circuit court » aux problématiques liées à l'emploi local.

Enfin, des actions de promotion thématiques pourront être organisées en faveur des agriculteurs et des producteurs locaux, ou encore autour des enjeux liés au développement durable (commerçants zéro déchet notamment).

SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

Face à la crise sanitaire, les associations humanitaires n'ont pas pu organiser leurs traditionnelles manifestations qui permettent de financer leurs projets. Afin de trouver des financements autres, ces associations ont multiplié les appels à la générosité afin de pouvoir continuer les projets entamés dans des pays du Tiers- Monde. La Ville les a accompagnées en relayant la communication.

En 2021, la Ville apportera son soutien pour les accompagner dans leurs projets et les aider à réorganiser leurs manifestations en fonction du contexte.

AFFAIRES CULTURELLES

L'ouverture de deux nouveaux lieux culturels en 2021

La crise sanitaire liée à la pandémie a eu un impact sur les chantiers en cours. L'année 2021 sera ainsi marquée par l'inauguration du Pont des Arts et du Carré St -Joseph.

Le Pont des Arts est un équipement comprenant trois salles de cinéma et une programmation classée Art et Essai proposant une offre cinématographique de qualité avec une tarification accessible. Une salle des fêtes et une salle de répétition pour les orchestres associatifs et les ensembles du Conservatoire sont aussi prévues. Ceci permettra d'accueillir les événements de la Ville et de doter les formations musicales d'un studio de répétition de grande qualité.

Un bar brasserie viendra conforter le Pont des Arts élargissant l'offre de restauration dans le quartier.

En parallèle de cette ouverture, des travaux seront engagés au Colisée pour qu'il retrouve une de ses premières vocations à savoir les spectacles vivants amateurs et professionnels.

Le Carré St Joseph et son Jardin Minorelle, au cœur du quartier du Bourg, sera un lieu d'un nouveau genre : un espace public protégé agrémenté d'une galerie d'exposition et donc une multitude de possibilités en matière de découvertes artistiques, d'ateliers, de rencontres et d'échanges. Le salon de thé viendra renforcer la convivialité de cet équipement.

Une saison culturelle sous le signe de l'adaptabilité et agilité

Selon l'évolution de la crise sanitaire, la programmation culturelle devra faire preuve de souplesse. En effet, les mesures sanitaires en vigueur imposées vont contraindre à repenser l'organisation des spectacles selon un autre calendrier, le format, la jauge, la durée.

La fête de la Musique 2021 devrait accueillir le groupe annulé en 2020.

Kiosque Parc Valmy : la participation citoyenne au cœur du projet

En 2021, se poursuivra également la préfiguration du kiosque à musique dans le Parc Valmy par la suite d'ateliers participatifs invitant les citoyens à concrétiser ce projet, avec la collaboration d'un designer.

Extension du conservatoire de musique

Une étude sera lancée pour la réalisation d'une extension dans les jardins du conservatoire. Ce projet permettra d'améliorer l'accueil des élèves en rez-de-chaussée du bâtiment.

SPORTS

Un entretien soutenu et un développement constant du patrimoine sportif

La Ville continuera son programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement du patrimoine sportif.

Pour 2021, dans le cadre de la restructuration du collège des Rouges-Barres, l'étude de conception d'une nouvelle salle de sport équipée d'un mur d'escalade sera mise en œuvre.

Pour poursuivre ses objectifs de modernisation et de recherche d'économie d'énergie, les salles Herzog et Saint-Exupéry seront dotées d'un nouvel éclairage Led.

Toujours dans l'objectif de remplir de manière optimale les conditions de sécurité et d'hygiène règlementaires et pour faire face à la crise sanitaire, les protocoles de nettoyage de l'ensemble des équipements seront renforcés.

Une politique sportive active, innovante et ambitieuse

La Ville continuera de mettre à la disposition de la communauté éducative les moyens adaptés afin de favoriser l'enseignement de l'éducation physique et sportive et le développement des habilités motrices pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires.

Huit éducateurs interviendront sur le temps scolaire. Toutes les séances de natation seront dispensées par l'ensemble des maîtres-nageurs sauveteurs municipaux.

Les équipements sportifs ainsi que le matériel pédagogique seront mis à disposition et le transport des élèves sera pris en charge intégralement.

Dans cette période d'incertitudes liée à la crise sanitaire et par une écoute encore plus attentive, la Ville accompagnera l'ensemble des sportifs marcquois que ce soit dans le milieu amateur ou de haut niveau. Par le biais de subventions de fonctionnement mais aussi d'aides indirectes telle que la mise à disposition de salles de sport et de stades et pour certains d'éducateurs sportifs spécialisés, le soutien apporté aux associations sportives marcquoises ne faiblira pas et restera de qualité.

Les actions sportives municipales à destination de tous seront prolongées et continueront de se développer : Marcq-en-forme, l'école d'orientation municipale, le jardin aquatique, les leçons de natation, l'école municipale de kickboxing et le sport famille.

Une politique de prévention à la santé pour tous

Les formations à destination du grand public, des associations sportives et du personnel municipal à l'usage des défibrillateurs seront maintenues.

Le programme de prévention « Apprendre à porter secours » pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires marcquoises sera reconduit.

Le projet sport sur ordonnance à destination des personnes en affection longue durée continuera à se développer.

Enfin, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, une aide spécifique pourra être apporté au milieu médical local.

SERVICES À LA POPULATION

Les besoins quotidiens de fonctionnement, les obligations réglementaires, notamment l'organisation des élections départementales et des élections régionales ainsi que les conséquences de la crise sanitaire définissent les orientations budgétaires pour l'année 2021.

Les dépenses de fonctionnement à prévoir pour 2021 ont été calculées sur la consommation moyenne des trois dernières années, les stocks non consommés en 2020 en raison de la pandémie, ont été pris en considération.

Ainsi, par rapport au BP 2020, il est envisagé, soit une diminution des dépenses de fonctionnement entre -9% et -28%, soit une légère augmentation de +3,7%. En effet, en raison de l'organisation des deux scrutins en 2021, pouvant chacun se dérouler en deux tours, les dépenses de fonctionnement ne pourront pas être maintenues à celles réalisées en 2020.

Parallèlement, la baisse d'activité des services liée à la pandémie aura une répercussion sur les recettes à percevoir en 2021.

En effet, la crise sanitaire a conduit à l'annulation de l'EAR 2021 (Enquête Annuelle de Recensement) et à une diminution du nombre de demandes de titres sécurisés à instruire. Les dotations relatives à ces missions sont donc pour l'une supprimée (7 706 € pour l'EAR) pour l'autre revue à la baisse (-3 350 €). Les effets de la crise sanitaire se font ressentir sur l'ensemble des recettes, une diminution des recettes entre BP 2020 et BP 2021 est estimée ce jour entre -2% et -3,70%. Une éventuelle augmentation des recettes de +4,13% serait possible si deux tours devaient être organisés pour chacune des élections.

Par rapport au réalisé en 2020, on constaterait une augmentation des recettes de +15% à +24,37% en fonction des résultats des échéances électorales.

LA FAMILLE

En 2021, la Ville maintiendra et développera, malgré la crise sanitaire, les services aux familles que ce soit en matière de petite enfance, d'accueil de loisirs et d'activités jeunesse. Le contrat enfance jeunesse, véritable partenariat avec la CAF du Nord pour le co-financement des activités de la direction de la famille, arrive à sa fin. L'année 2021 servira de temps de diagnostic commun et d'élaboration du futur dispositif de co-financement partenarial qui aura le nom de convention territoriale globale.

Petite enfance

La nouvelle crèche la Petite Buissonnière a ouvert ses portes à la mi-novembre, permettant l'accueil de 20 enfants marquois. Cette crèche a été conçue en urgence en réponse à l'incendie du chantier de sa voisine, la crèche de la Buissonnière, dont le chantier a brûlé en février 2020. Les services d'accueil en petite enfance (crèches collectives et familiale, relais assistantes maternelles, jardin d'enfant) maintiennent l'accueil des enfants avec un protocole sanitaire strict.

La Ville souhaite le plus rapidement possible lancer la reconstruction de la crèche la Buissonnière, dont l'ouverture est espérée début 2022 et qui doit accueillir 37 enfants dont 10 enfants en situation de handicap. En attendant, la Ville poursuivra l'accueil d'enfants en situation de handicap dans ses structures classiques et continuera sa participation au RIIEH, réseau facilitant la professionnalisation des personnels dans l'accompagnement du handicap.

Pour 2021, la Ville portera également l'expérimentation de l'installation d'une Maison d'assistantes maternelles, projet coconstruit avec les assistantes maternelles du quartier de la Briqueterie.

Jeunesse et accueils de loisirs

Depuis la fin du confinement, la Ville est à pied d'œuvre pour être aux côtés des familles marcquoises et permettre le maintien des accueils de loisirs :

- 4 accueils de loisirs maternels
- 5 accueils de loisirs élémentaires
- Un accueil de loisir 11-17 ans

Entre 400 et 1 000 enfants ont été accueillis chaque jour, dont des enfants en situation de handicap. Pour tenir compte des protocoles sanitaires, les lieux d'accueil ont été repensés avec notamment un accueil désormais en journée complète à l'accueil de loisirs Pont-Pataponts au lieu d'une demi-journée auparavant.

Les activités des maisons de jeunesse sont bousculées par les protocoles sanitaires, tout comme la programmation des événements est bouleversée depuis le début de l'année 2020. Si la situation sanitaire le permet, les événements traditionnels comme Dansez Marcq, Chantez Marcq, la fête du Jeu ou encore la fête des Allumoirs pourront se tenir à nouveau en 2021, ainsi que les ateliers de loisirs des maisons de la jeunesse. Cette reprise est conditionnée aux autorisations préfectorales et au retour à une situation sanitaire équilibrée.

La Ville se fixe pour 2021 l'objectif de maintenir une souplesse et une adaptation de l'accompagnement des jeunes Marcquois en adaptant son encadrement, ses capacités d'accueil et ses équipes encadrantes aux différents protocoles sanitaires. Les conditions difficiles de sorties extérieures sont compensées par une créativité renouvelée des équipes pour conserver toute la qualité de l'accueil des enfants.

L'année 2021 sera consacrée à permettre l'émergence de l'instance participative du Conseil municipal des jeunes. La programmation de la future maison de la jeunesse du Pont se poursuivra également.

ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS

Avec la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, la Ville de Marcq-en-Barœul restera engagée plus que jamais sur la question des plus de 60 ans. Cette crise a en effet renforcé l'ambition de la Ville à mieux accompagner et soutenir les 9000 seniors marcquois concernant :

- La prévention de l'isolement,
- La participation des seniors à la vie sociale et citoyenne,
- La prévention de la perte d'autonomie,
- L'offre de services pour rester à domicile le plus longtemps possible,
- La question du vieillissement dans les projets de la Ville.

Les périodes de confinement de 2020 ont exacerbé les conséquences de l'isolement. Face aux risques de dégradation de l'autonomie et de souffrance psychique des personnes âgées, la lutte contre l'isolement doit rester une priorité pour la Ville en 2021. Cette volonté se déclinera au travers d'offres de service de soutien à domicile, d'animations et de transports pour maintenir les liens sociaux des seniors marcquois.

Le lien social et les divertissements sont essentiels pour les plus âgés. La Ville offre ainsi chaque année, des banquets, des animations et différents spectacles aux seniors marcquois, y compris dans les structures d'hébergement. Si la crise sanitaire n'a pas permis de maintenir l'ensemble des événements, la Ville a la volonté de reconduire ces actions en 2021, y compris son soutien apporté aux clubs d'aînés comme la livraison d'une nouvelle salle pour les aînés du club du Bourg et un nouvel espace pour le club du Quesne.

En favorisant la mobilité, au travers de ses dispositifs gratuits (TULIP et Je bouge en ville), la Ville poursuivra sa politique volontariste sur la prévention de l'isolement en faisant l'acquisition d'un nouveau véhicule TULIP, plus adapté aux difficultés de mobilité. Le C.C.A.S. proposera aussi aux plus modestes, le remboursement des abonnements ILÉVIA des 65 ans et plus non-imposables.

La prévention de la perte d'autonomie et du « Bien vieillir » restent aussi des priorités au travers de divers partenariats qui permettent à la Ville de proposer des actions de prévention sur l'aménagement de l'habitat, la sécurité à domicile, des ateliers mémoires, de bien-être et de gym adaptée. Réduire la fracture numérique restera un axe majeur en facilitant l'inclusion numérique au travers des conférences numériques, et grâce à différents partenaires pour de l'aide à la pratique.

Avec le C.C.A.S., la prise en charge de la perte d'autonomie, comme l'aide aux aidants seront des véritables préoccupations municipales. La crise sanitaire a en effet renforcé les questions d'accompagnement des personnes âgées à domicile.

La Ville coordonne également les actions de la Semaine Bleue et organise tous les deux ans le Salon Seniors». En 2021, sous réserve du contexte sanitaire, une nouvelle édition du Salon Seniors sera proposée aux seniors comme aux aidants. Ces événements permettent à tous les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des seniors, d'organiser des actions qui permettent de renforcer la place et le rôle des seniors dans la ville.

LE CADRE DE VIE

La Ville s'emploiera à terminer les opérations de 2020 et aborder la mise en œuvre des projets du nouveau mandat.

Ainsi, le chantier du Pont des Arts, devrait s'étendre jusqu'en fin de premier trimestre 2021 pour être mis à la disposition des futurs exploitants.

La crèche de la Buissonnière, qui a fait l'objet d'un grave sinistre par incendie devrait être démolie dans le courant du mois de février, en concertation avec les sociétés d'assurance. Dès le début de l'année, des coordinations vont être engagées avec les entreprises concernées par ce dossier afin de relancer la reconstruction qui est estimée à 12 mois.

La rénovation des façades de l'hôtel de Ville, et plus particulièrement sa mise en sécurité, devrait s'achever en fin de premier trimestre, conformément au planning initial. Cette initiative permettra à terme de recevoir dans les conditions optimums de sécurité les usagers, ainsi que toutes les cérémonies sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires.

Afin de garantir l'activité et permettre aux entreprises de s'engager sur des chantiers en 2021 qui feront défaut en raison de la crise sanitaire, la Ville va maintenir ses investissements dans plusieurs domaines.

L'arbre en ville correspond à une volonté municipale de créer des forêts urbaines qui vont se décliner sous plusieurs formes. La végétalisation des voiries, en concertation avec la Métropole Européenne de Lille, permettra aux riverains de planter des masses végétales en façade. Une nouvelle opération débutera avec la plantation d'arbres, que ce soit en voirie, dans les parcs, mais aussi dans les délaissés routiers et autoroutiers en concertation avec la région, qui subventionne une partie de ce programme. Outre ces plantations massives, deux aménagements spécifiques devraient être créés durant l'année 2021, l'un concerne la création du jardin des senteurs rue Delcenserie en lieu et place d'une ancienne ferme. L'autre concerne le bois des enfants où des plantations massives d'arbres devraient être plantées le long du chemin du halage, sur un terrain appartenant à la Ville. Cette opération fait écho aux nouvelles naissances d'enfants de familles marcquoises.

Des réflexions sont en cours sur la création de la maison de la transition écologique qui se trouvera rue du Docteur Ducroquet suite à l'acquisition par la Ville de la plus vieille maison existante de Marcq-En-Barœul. Cette initiative associera des plantations qui restent à définir.

En parallèle de ces aménagements extérieurs, une réflexion est actuellement en cours sur la construction d'une « aire de glisse » qui sera positionnée à la Ferme aux oies et viendra renforcer les animations créées récemment comme l'aire ludique aquatique. Cet aménagement devrait prendre la forme d'un skate parc ou d'un pump track.

Dans l'esprit d'une occupation partagée du domaine public par les usagers, une réflexion est en cours sur l'aménagement d'un parcours canin qui permettra à terme, aux maîtres de ces animaux de compagnie, de bénéficier d'un espace dédié.

S'agissant des travaux de voirie, et en partenariat avec la Métropole Européenne de Lille, la Ville travaille sur la reconstruction complète de la rue du Collège, sous la forme d'un POC (Proof Of Concept) et en étroite collaboration avec les riverains et le comité de quartier, qui sont associés dans cette démarche innovante d'un aménagement qui se veut avant-gardiste.

Outre ce projet conséquent qui devrait s'étendre sur deux ans, la Métropole Européenne de Lille va engager des travaux de réfection de tapis sur plusieurs voiries ainsi que des réfections partielles de trottoir à créer ou à rénover.

Rappelons que ces projets intègrent, en fonction des possibilités, des circulations apaisées renforcées par l'usage du deux roues par des bandes ou des pistes cyclables, voire de création de parkings dédiés aux abords des surfaces commerciales et des bâtiments d'intérêt public.

S'agissant de la gestion des bâtiments, plusieurs programmes vont être mis en œuvre dans le courant de l'année.

Un premier concours de maîtrise d'œuvre est actuellement en cours afin de désigner la future équipe d'architectes qui sera amenée à définir le programme de construction de la salle de sport de la rue Delcenserie pour répondre aux besoins du collège du quartier, ainsi qu'aux nombreuses associations en attente de créneau disponible dans les salles de sport. On notera que le Département subventionnera la Ville sur ce projet.

En parallèle devrait s'ensuivre une autre procédure de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une deuxième salle de sport en relation avec la construction de l'école européenne. Cette dernière va être, elle aussi, subventionnée par la région. Cette procédure est conditionnée par la validation des fonciers en cours de tractation.

Pour répondre aux besoins de l'école de musique de plus en plus attrayante, la Ville va mener durant l'exercice 2021 une réflexion sur l'extension potentielle de l'école de musique qui pourrait être positionnée en partie arrière dans le respect de l'architecture du bâtiment actuel. Cette dernière devrait mener, elle aussi, à un concours de maîtrise d'œuvre.

En parallèle, une démarche analogue va être menée sur le groupe scolaire du Pont qui devrait conduire à terme, à la création d'un nouveau restaurant scolaire plus adapté aux effectifs, mixé à une maison de jeunes.

Le musée des télécommunications situé place de la Victoire a fait l'objet d'un legs affecté à cette activité qui permettra à terme de créer une extension et améliorer les surfaces d'exposition. Ce projet pourrait débiter dans le courant du deuxième semestre 2021.

La Ville s'est rendue propriétaire de deux maisons situées au 8/10, rue Raymond Derain, afin de préserver son patrimoine architectural. Cette initiative devrait permettre d'engager une reconstruction, avec préservation des façades, qui pourrait débiter durant le deuxième semestre 2021. Un projet de ludothèque est en réflexion en ce lieu.

Le programme de mise aux normes Personnes à Mobilité Réduite des 109 bâtiments municipaux recevant du public se poursuivra durant l'année 2021. Rappelons que la collectivité a pris l'engagement, via un agenda programmé, validé par la Préfecture, de mettre aux normes l'ensemble de ces bâtiments recevant du public depuis 2016 jusqu'à 2024 correspondant à la fin du programme.